FRC 2. 12593. Case FRC 12230

MÉMOIRE

Sur les avantages ou les inconvéniens de la culture du Mûrier blanc greffé ;

OU RÉPONSE A CES QUESTIONS :

Est-il utile ou désavantageux de greffer le Mûrier blanc ; 1.° Relativement à la végétation, et à la durée de cet arbre ; 2.° Eu égard à la vie, à la santé et à la vigueur des vers-à-soye, dans leurs différentes mûes ; 3.° Par rapport à la quantité, à la qualité, à la force et à la finesse de la soye ?

OUVRAGE couronné par l'Académie de Valence en 1790, et approuvé par la Société d'Agriculture de Paris en 1792.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Par A. DUVAURE, *Agriculteur, Membre de la Société libre d'Agriculture de Paris, Correspondant de la Commission d'Agriculture et des Arts.*

Heureux qui dans son champ, en vivant à l'écart,
Sans crainte, sans desirs, sans éclat, sans envie,
Dans l'uniformité passa toute sa vie,
Et que le même toit vit enfant et vieillard !
BOUFFLERS, *Imitation de Claudien.*

A VALENCE,
DE L'IMPRIMERIE DE BÉNISTANT ET GALLET.
Nivôse, an IV ; (Janvier 1796, v. s.).

THE NEWBERRY LIBRARY

AVIS.

Le public a accueilli avec quelque intérêt, les premiers mémoires d'agriculture, que mon zèle et mon expérience m'ont dictés (1). Cet encouragement accordé sans doute à ma seule bonne volonté, a dû naturellement m'enhardir à faire connoître le mémoire que je publie aujourd'hui, qui

(1) Ces mémoires sont, 1.° Un mémoire sur la meilleure manière de faire et d'augmenter les engrais, et celle d'en faire usage;

2.° Un mémoire sur la culture du Mûrier blanc ;

3.° Un mémoire sur les avantages que procure la diminution de la quantité de semences que l'on répand ordinairement sur la terre ;

4.° Un mémoire sur la culture du Noyer;

Ces divers mémoires, couronnés ou approuvés par l'Académie de Valence, ou la Société d'agriculture de Paris, formant un volume *in* 8.°, se trouvent chez *Delalaire* le jeune, rue S. Jacques, à Paris, et chez *É. Giroud*, à Grenoble. Parmi divers Journaux qui les ont annoncés, voyez le Moniteur du.......mars 1792, le Logographe du.........même mois, et la Feuille villageoise du....... avril suivant.

a été honoré du suffrage de deux Sociétés distinguées (2), et de celui de l'administration tutélaire et bienfaisante qui a bien voulu le prendre sous ses auspices.

Indépendamment de ces premiers motifs, il en est plusieurs autres qui ont dû me décider à mettre au jour cet ouvrage.

La Société d'agriculture de Paris, à laquelle je l'avois communiqué et soumis, après y avoir donné son attache, l'a inséré dans un de ses trimestres de l'année 1791.

Mais le rédacteur du trimestre avoit fait à ce mémoire des suppressions et des changemens qui m'ont paru en diminuer l'intérêt; il s'y étoit d'ailleurs glissé des fautes d'impression essentielles, et l'on sent combien il m'importe de réparer de semblables erreurs, en le livrant à l'impression tel qu'il a été composé dans le temps.

Enfin j'ai obtenu, à diverses époques, comme agriculteur, des gratifications pécuniaires de la bienfaisance nationale.

Tout me fait donc un devoir de justifier aux yeux de mes concitoyens les titres que

(2) L'Académie de Valence, et la Société d'agriculture de Paris.

j'ai eus à des encouragemens que j'ai reçus, moins comme une chose qui me fût dûe, que comme un engagement à en mériter de nouveaux dans la suite, par une application plus utile encore dans l'économie rurale.

C'est dans cet objet que j'ai sollicité de l'administration du département de la Drome l'impression d'un ouvrage, dont les frais, de peu d'importance dans tout autre temps, étoient dans ce moment bien au-dessus de mes moyens.

Je ne tairai point la satisfaction que m'a fait éprouver l'accueil que cette administration a accordé à ce mémoire. L'adulation et la flatterie sont étrangères à ma plume, comme elles le sont à mon cœur; mais la justice et la reconnoissance doivent à leur tour y occuper leur place.

Et si, après avoir passé le printems et l'été de ma vie à suivre et observer la nature, en cherchant à acquérir quelque connoissance dans l'étude et la pratique de l'art agricole, j'ai quelques fois éprouvé des injustices et des préventions, il doit peut-être m'être permis de m'applaudir d'avoir trouvé un appui chez des admi-

nistrateurs (3) appelés dans ces tems difficiles à diriger le fil des loix civiles et assez courageux et méritans pour s'en acquitter au gré des amis de l'ordre et de la justice (4).

Je suis au reste loin de penser que les questions proposées par l'Académie de Valence, et qui ont fait l'objet de cet ouvrage, y aient été parfaitement éclaircies : je n'ai d'autre prétention que celle d'avoir provoqué, en quelque sorte, par ce foible essai, le zèle des agriculteurs plus éclairés et plus expérimentés, qui voudroient s'occuper à résoudre des propositions regardées avec raison comme difficiles par les auteurs qui m'ont dévancé dans la matière que j'ai traitée ; et si mon travail n'est pas satisfaisant sous tous ses rapports, puisse-t-il au moins être une preuve du desir que j'ai de mériter l'application de cette maxime :

ÊTRE UTILE EST MON BUT !

(3) Les citoyens *Olivier*, *Baude*, *Duclos*, *Auzias* et *Rouvière*, membres de l'administration du département de la Drome.

(4) J'ai également éprouvé la justice et les bontés des membres de la députation de la Drome à la Convention, qui ont appuyé dans le temps mes titres auprès du comité d'instruction publique, et c'est avec une satisfaction bien mieux sentie qu'exprimée, que je les prie d'agréer ici l'hommage public de ma gratitude.

PROGRAMME

PUBLIÉ

par l'académie de Valence, en 1787.

Est-il utile ou désavantageux de greffer le Mûrier blanc ;

1.° Relativement à la végétation et à la durée de cet arbre ?

2.° Eu égard à la vie, à la santé et à la vigueur des vers-à-soye, dans leurs différentes mûes ?

3.° Par rapport à la quantité, à la qualité, à la force et à la finesse de la soye ?

Il est observé que, dans le grand nombre d'expériences que l'académie laisse au choix des auteurs, elle exige les suivantes.

On pesera scrupuleusement la même quantité de graines de vers-a-soye ; on la fera éclore au même degré de chaleur, et les vers qui écloront seront élevés dans la mêne magnonerie, sur deux tables séparées ; une de ces

tables sera uniquement servie avec des feuilles entes, et l'autre de feuilles de sauvageons.

L'observateur tiendra un journal exact de tout ce qui se passera sur les deux tables, il examinera soigneusemnt le plus ou le moins de vigueur des vers, les époques plus ou moins retardées des mûes, la durée plus ou moins grande de chacune, le plus ou le moins d'activité que les vers montreront à la montée; enfin, et c'est ici l'essentiel, il notera avec précision la quantité de cocons qu'il aura recueillis sur chaque table, leur pesanteur avant et après avoir été fournoyés.

Pour compléter ces expériences intéressantes, il prendra deux cocons d'égale grosseur, de chacune des deux tables; il en comparera la soye relativement à la finesse, à la force et au lustre de chaque brin pris individuèllement. Prenant ensuite plusieurs cocons de chaque espèce, il les fera filer séparément, en joignant un égal nombre de brins de la même table : il comparera de nouveau la finesse, la force et le lustre de la soye provenue de cettefilature; ces observations faites avec soin seront insérées par ordre et en détail dans les mémoires envoyés au concours.

MÉMOIRE

Sur les avantages ou les inconvéniens de la culture du Mûrier blanc, greffé ;

OU

RÉPONSE aux questions renfermées dans le Programme publié par l'Académie de Valence (1).

> Ut varias usus meditando extunderet artes ;
> Paulatim et sulcis frumenti quæreret herbam ;
> *VIRG. Georg.* LIB. I.

L'IMPORTANCE des programmes publiés par l'académie de *Valence*, depuis son établissement, prouve l'utilité de ses travaux ; son cri de bienfaisance est parvenu jusques dans ma retraite : puisse mon zèle suppléer au défaut de talents, pour traiter des questions qui paroissent aussi intéressantes à discuter, qu'elles ont été jusqu'à présent difficiles à résoudre.

(1) *On trouvera peut-être dans ce mémoire quelques expressions qui ne sont point généralement usitées aujourdhui, mais qui l'étoient à l'époque où il a été composé*, (en 1790).

Il faut l'avouer, ce n'eſt qu'avec peine que j'eſſaye d'offrir le réſultat de mes obſervations & de mes expériences ſur un ſujet aſſez important pour avoir occupé une place dans les écrits des plus grands agriculteurs, & aſſez épineux pour avoir entièrement partagé leurs opinions.

Ce ſeroit en quelque ſorte méconnoître le mérite de ces grands hommes, que d'entreprendre, ſans une juſte crainte, de prononcer ſur la queſtion qui les diviſe; mais c'eſt leur rendre hommage que de marcher ſur leurs pas, en ſuivant la carrière qu'ils ont ouverte pour l'utilité publique : c'eſt remplir leurs vues que de joindre à leurs raiſonnemens les réſultats de l'expérience, & de fixer ainſi les incertitudes ſur une des branches les plus précieuſes de notre agriculture.

PLAN DU TRAVAIL.

Pour répondre aux queſtions renfermées dans le programme, il convient d'examiner, ſous différens chapitres, les avantages & les inconvéniens de la culture des différentes eſpèces de mûriers, ſoit d'après l'avis des auteurs qui ont écrit pour ou contre, ſoit d'après les notions qui naiſſent de l'expérience.

CHAPITRE PREMIER.

Des avantages de la culture du Mûrier sauvageon.

CHAPITRE II.

De ses inconvéniens.

CHAPITRE III.

Des avantages de la culture du Mûrier greffé, et de ses désavantages.

CHAPITRE IV.

Suite des avantages du Mûrier greffé, et expériences à ce sujet.

CHAPITRE V.

Expériences et observations sur la seconde partie du Programme.

CHAPITRE VI.

Suite des expériences et observations sur plusieurs éducations de Vers, élevés les uns avec de la feuille greffée, les autres avec des sauvageons, en 1789.

GHAPITRE VII.

Observations générales sur les causes qui concourent à procurer de la soye supérieure, soit que les plantations en Mûriers soient formées avec des arbres greffés, ou avec des sauvageons, et qui répondent à la dernière partie du Programme, relativement à la qualité, à la force, à la finesse et à la quantité des soyes.

CHAPITRE VIII.

Vues générales sur les causes du dépérissement des Mûriers, et sur les moyens d'y rémédier.

CHAPITRE IX.

Résumé et Conclusion.

CHAPITRE PREMIER.

Des avantages de la culture du Mûrier sauvageon ; sentimens de divers auteurs à ce sujet.

L'OBSERVATEUR qui a parcouru les campagnes et les forêts, s'eſt apperçu sans doute que tout arbre ſauvageon, de quelque eſpèce qu'il ſoit, s'élève à une grandeur & acquiert un diamètre plus conſidérable qu'un arbre de la même eſpèce, lorſqu'il a été dompté par l'inſertion de la greffe ; & que ſa durée eſt en général également plus longue.

Pour ſe convaincre de cette vérité, il ſuffit de comparer les arbres à fruits ſauvageons, ſoit Poiriers, Pommiers, Pruniers, & même les Noyers, avec d'autres arbres de pareille nature, mais améliorés par la greffe, & l'on reconnoîtra que tout arbre livré à lui-même, & dans ſon état primitif, exiſte plus longtemps, & acquiert un volume plus conſidérable que tout arbre greffé.

Parmi les cauſes qui s'oppoſent à la durée des plantations de Mûriers, à leur élévation et à leur développement,

la greffe en eſt ſans doute une des principales ; rien n'indique auſſi que les premiers Mûriers plantés en France ſous les regnes de *Charles VII*, de *Charles VIII*, d'*Henri II* & d'*Henri IV*, fuſſent greffés, & ils parvenoient à un âge très-avancé, à une hauteur & à un volume qui égaloit presque nos plus beaux arbres indigènes. La dégradation apparente de cet arbre naturaliſé dans nos climats, étonne la plûpart des cultivateurs modernes, parce qu'ils n'en ont pas approfondi les différentes cauſes ; je tacherai de les indiquer dans le cours de cet ouvrage.

Je place donc au nombre des avantages de la culture du Mûrier ſauvageon, ſa durée qui eſt inconteſtablemenr plus longue que celle des Mûriers greffés.

Je m'accorde ſur ce point avec des auteurs dont le témoignage eſt d'un grand poids, notamment M. *Dubet*, dans ſa Muriométrie. Cet auteur regarde auſſi la feuille du ſauvageon comme préférable pour la nourriture des vers-à-ſoye, & pour la qualité, & même la quantité de la ſoye qu'ils rendent ; & quoique je diffère à cet égard de ſon opinion, je vais extraire ce qu'il dit ſur cet objet, page 39, 43 & 47.

« Je regarde la feuille du Mûrier ſauvageon comme la
» plus analogue à la conſtitution des vers-à-ſoye, & tout
» le monde convient que les maladies qui ſont le plus de
» ravages ſont cauſées, pour la plûpart, par une trop
» grande replétion ; l'expérience me démontre tous les
» jours que, quand le ſauvageon vient d'une graine bien
» choiſie, qu'il n'a pas langui dans les pépinières, qu'il
» n'a pas été éfeuillé, qu'il n'eſt fait ni par bouture ni
» par provignement, qu'il eſt dans un terrein ordinaire,

» cultivé, cueilli avec les foins néceffaires, il eft d'un
» prompt rapport, d'un produit honnête, & qu'il réunit
» exclufivement à tout arbre, les qualités effentielles au
» fuccès des vers-à-foye, & à la beauté de la foye, &
» celle d'une longue jouiffance que fa conftitution robufte
» affure au cultivateur & à l'état : je dois ajouter aux
» principaux inconvéniens de la greffe celui de retarder
» certainement la jouiffance du cultivateur ; car on fubfti-
» tue à une branche déjà faite, un germe étranger qui ne
» donnera un pareil bois, tout au plus que l'année fui-
« vante & révolue, en fuppofant même que la greffe
» réuffiffe bien, ce qui n'arrive pas toujours ».

M. l'abbé de *Sauvages* penfe, à certains égards, comme M. *Dubet*, c'eft-à-dire qu'il eft convaincu que le mûrier greffé vit moins de temps. Il s'énonce ainfi dans fon ouvrege fi précieux aux cultivateurs, page 43. « Les rameaux qui pouffent d'une greffe attirent, par la » fuccion, beaucoup plus de fubftance de la tige & des » racines que ne faifoient auparavant les branches natu- » relles, & cette fubftance fe diffipe de même plus abon- » damment par la tranfpiration des feuilles de la greffe, » que par celle du fauvageon ; c'eft de-là que vient » l'accroiffement plus rapide & le plus grand produit des » Mûriers francs ou greffés; mais les branches de ces » derniers fatiguent beaucoup plus le fujet ou la tige » étrangère qui le porte, & elles épuisent d'avantage la » terre qui les nourrit, en abforbant plus de sève : tout » l'arbre meurt beaucoup plutôt qu'un pur fauvageon, » dont l'accroiffement plus lent & le produit bien moindre » font en revanche plus folides ou de plus de durée ». Telle eft l'opinion de M. de *Sauvages* fur les avantages du

Mûrier naturel ; je rapporterai bientôt l'avis de cet auteur relativement au Mûrier greffé , auquel il finit par donner la préférence.

M. *Constant du Castelet*, dans ſon ouvrage intitulé, *l'Art de multiplier la soye , ou Traité sur les Mûriers blancs*, ſoutient auſſi, page 31 , 32 & 33 , l'affirmative en faveur du Mûrier ſauvageon ; je me borne à cette ſeule citation. « L'abondance des cocons & leur parfaite qualité ne ſont » pas les ſeuls avantages dont nous jouiſſions, en ne nour- » riſſant les vers-à-soye qu'avec de la feuille de Mûriers » ſauvages ; nous perpétuons encore la durée de nos plan- » tations en n'y employant que cette eſpèce; c'eſt de quoi » on ne doutera pas , ſi l'on observe que les Mûriers ſau- » vages, plantés depuis plus de 80 ans , ſont encore vigou- » reux & beaux , tandiſque les greffés qui ont la moitié » moins d'ancienneté commencent à dépérir ſenſiblement. » Pour mieux conſtater la différence de la durée des deux » eſpèces, je ne demande qu'une épreuve , une fois faite; » que l'on plante quatre Mûriers ſauvages & autant de » greffés (dans un terrein ſablonneux, c'eſt le plus propre » aux Mûriers) ; je réponds des premiers , car je l'ài » éprouvé moi-même; ils feront trois ans après plus beaux, » languiront moins , & dureront toujours la moitié plus » que les greffés , qui ſont naturellement ſujets à des mala- » dies qui n'ont d'autres cauſes que l'opération de la » greffe ».

Le reſtaurateur de l'agriculture en France , M. l'abbé *Rosier*, ne décide pas précisément la queſtion ; il rapporte les avantages & les inconvéniens des deux cultures, & laiſſe au cultivateur le ſoin de ſe déterminer ; il s'énonce ainſi , pag. 55 de ſon 7.e volume du *Cours d'Agriculture* ,

art. Mûrier. « Je ne donne l'exclusion ni au Mûrier sauvageon, ni au Mûrier greffé ; ces deux espèces au contraire sont à cultiver avec soin, relativement au climat & au but qu'on se propose. Si l'on plante des Mûriers pour en louer la feuille, il est clair qu'il est plus avantageux aux propriétaires d'avoir des Mûriers greffés, la beauté de la feuille & sa qualité frapperont celui qui loue, & il payera chèrement ; si au contraire le propriétaire se propose de faire filer, s'il a un plus grand bénéfice en préparant de la soye superfine, si le climat & le sol secondent ses vues, c'est le cas de planter du sauvageon à feuille rose ; les uns ont donc eu raison de vanter les Mûriers greffés, & les autres ceux qui ne l'étoient pas ».

« Il est constant, ajoute M. *Rosier*, qu'un Mûrier sauvageon, c'est-à-dire qui n'a pas été greffé à feuille rose & bonne, est plus près de la nature & par conséquent plus assimilé à la nourriture des vers que la feuille du Mûrier greffé, & l'arbre sauvageon vit beaucoup plus longtemps que l'autre ».

D'après ce que nous venons de rapporter, l'on voit que les principaux avantages de la culture du Mûrier sauvageon se réduisent à deux points essentiels ; le premier, & qui est incontestable, sa durée plus longue que celle du Mûrier greffé ; & le second, la qualité de la feuille qui est regardée comme plus analogue à la nourriture des vers, & qui fournit, selon ces auteurs, une qualité de soye supérieure à celle du Mûrier greffé.

Un des principaux avantages des Mûriers sauvageons, qu'il ne faut point omettre, c'est la hauteur & le diamètre

qu'il acquiert de plus que le greffé. Ainſi dans des pays peu boiſés, de tels troncs offriroient une ressource précieuse pour faire les douves des vaiſſeaux vinaires, des planches, & une infinité d'autres meubles ou outils aratoires, dont le beſoin ſe préſente fréquemment à la campagne. Tels ſont les avantages du Mûrier ſauvageon : examinons maintenant les inconvéniens que peut préſenter ſa culture.

CHAPITRE II.

Des déſavantages du Mûrier ſauvageon.

On doit placer au nombre des inconvéniens de la culture du Mûrier ſauvageon la taille plus fréquente qu'il néceſſite. Il eſt conſtant que, ſi l'arbre eſt planté dans un terrein peu fertile ou même d'une médiocre qualité, ſa végétation étant alors moins active, ſon bois devient épineux, la cueillette en eſt d'une difficulté extrême, & l'on ne remédie à ces inconvéniens qu'en élaguant fréquemment les branches de l'arbre, parce qu'alors la feuille eſt bien plus aiſée à cueillir ſur les nouveaux jets qu'Il repouſſe.

Mais il réſulte d'abord une augmentation de dépenſe pour les frais de la taille, & ce qui eſt bien plus eſſentiel, les plaies fréquentes qu'opèrent des tailles réitérées, abrègent néceſſairement la durée de l'arbre, puiſqu'il eſt certain que le verſement de la ſève, occaſionné par la coupure des branches, eſt une des principales cauſes qui abrègent la durée des Mûriers, ſans compter encore

les dangers qui ne vont que trop à la ſuite de la maladreſſe des ouvriers qui s'emploient ordinairement à ces opérations, dont la délicateſſe exigeroit une main habile & des connoiſſances bien ſupérieures à celles de nos cultivateurs les plus expérimentés.

Un autre déſavantage du Mûrier ſauvageon eſt, comme nous l'avons dit, la difficulté de la cueillette. On ne peut nier qu'il ne faille au moins le double de temps pour cueillir la même quantité de feuille ſur un ſauvageon que ſur un greffé ; nous aurons occaſion de le démontrer d'une manière qui ne laiſſera rien à déſirer.

On ſait, & c'eſt un principe indubitable, que l'économie du temps eſt un des plus grands ſecrets de l'agriculture. D'un autre côté, le Mûrier naturel, en lui ſuppoſant même un diamètre & un bouquet plus grands qu'un Mûrier greffé, fournira cependant une moindre quantité de feuille propre à être donnée aux vers-à-ſoye. Ce déficit ſe vérifie par des épreuves journalières, & le cultivateur attentif ne l'ignore pas ; il peut être attribué à deux cauſes principales. La première eſt ſans doute qu'une grande partie des ſucs nourriciers n'étant pas élaborés par les canaux de la greffe, ſe convertit naturellement en fruits, ordinairement inutiles par défaut de maturité ; la ſeconde, parce que le Mûrier ſauvageon jouiſſant de toute la force qui lui eſt propre, s'emporte & pouſſe une certaine quantité de ſions que l'on n'a garde de cueillir, ſoit par la difficulté de la cueillette, ſoit que l'expérience ait appris que la feuille qu'ils produiſent nuit au ver, & lui occaſionne diverſes maladies..

Pour remédier à ces inconvéniens, qui ont été vivement ſentis par les plus zélés partiſans des Mûriers ſauvageons,

Ces auteurs, entr'autres M. *Dubet*, & même M. l'abbé *Rosier*, conseillent de faire les semis avec des graines prises sur des Mûriers francs; parce qu'alors, disent-ils, les plans qui en proviendront donneront une feuille d'une qualité moyenne qui, sans le secours de la greffe, sera d'une belle & bonne qualité, & l'arbre réunira les avantages de la greffe, sans en avoir les inconvéniens.

J'avois une manière de voir semblable à celle de ces auteurs, lorsqu'en 1775, faisant greffer une pépinière de Mûriers assez considérable, je voulus faire un choix des arbres dont la feuille me paroissoit d'une belle nature & n'avoir pas besoin du secours de la greffe; je consultai même, pour faire ce choix, l'ouvrier qui greffoit les plans dont la feuille étoit plus découpée; ainsi une partie de la pépinière fut greffée & l'autre ne le fut pas.

Je plantai mes arbres en 1776 & en 1777; la feuille des plants non greffés parut d'abord soutenir sa qualité pendant les deux ou trois premières années; mais passé ce terme, à mesure que les arbres prenoient de la consistance & que la végétation étoit moins active, la beauté de la feuille disparut; enfin, à la 5.ᵉ ou 6.ᵉ année de plantation, elle se trouva absolument dentelée; je fus donc forcé de les greffer & de me priver de plusieurs années de jouissance, pour attendre que les sujets eussent repris une partie du bouquet qu'on leur avoit oté en les greffant.

Ce n'est pas la seule expérience que j'ai faite en ce genre; en 1779, je formai une autre pépinière de Mûriers, d'environ 900 pieds; j'avois tiré la Pourette des semis de M. *Thomé* de Lyon, que j'aurai occasion de citer, & tous les plans que vendoit M. *Thomé* venoient de graines

prises sur Mûrier franc, ou Mûrier rose; j'étois donc dans la persuasion qu'elle me donneroit des sujets qui produiroient une belle feuille sans le secours de la greffe.

A la première & à la seconde année de pépinière, la feuille parut médiocrement belle; à la 3.e année, je remarquai une différence sensible, la feuille avoit dégénéré; enfin à la 4.e année, je me décidai à greffer tous les plants de la pépinière & je n'ai eu qu'à m'en féliciter.

Ce n'est pas dans la culture du mûrier seul que l'on peut vérifier une semblable expérience; si l'on sème, par exemple, des pèches, des abricots, ou tout autre fruit à noyaux, même de la plus belle qualité, sur 50 pieds, trois ou quatre seulement tiendront à la qualité primitive; tout le reste aura besoin d'être greffé: voici encore une expérience que j'ai faite à ce sujet.

J'ai formé, à trois reprises différentes, des pépinières de noyers avec des noix prises sur des noyers tardifs, communément appellés *de St. Jean* à raison de leur floraison tardive. Sur environ 1200 pieds qui composoient les trois pépinières, je n'en ai pas reconnu 50 pieds qui pussent se passer de la greffe; tous les autres étoient feuillés comme les noyers les plus hâtifs; je ne m'étendrai pas d'avantage sur ces diverses comparaisons qui seront facilement apperçues.

Il faut donc conclure des expériences que j'ai rapportées, qu'en supposant même le semis de la pourrette formé avec de la graine prise sur Mûrier franc, il est difficile de pouvoir faire un choix de pieds de mûriers qui ait une qualité de feuilles qui puisse réunir une partie de l'avantage de la greffe, si l'on recherche jusques à un certain point la beauté de la

feuille & la facilité de la cueillete. En décrivant les avantages du mûrier greffé, je montrerai encore plus particulièrement les inconvéniens des ſauvageons, ſur leſquels je ne m'étendrai pas d'avantage dans ce chapitre, pour ne pas tomber dans des répétitions inutiles.

CHAPITRE III.

Des avantages de la culture du Mûrier greffé et de ses inconvéniens ; Opinion de divers auteurs à cet égard.

LES ſeuls inconvéniens que je reconnoiſſe au Mûrier greffé, d'après l'avis des auteurs & ma propre expérience, e réduisent à ce qu'il eſt d'une durée moindre que le ſauvageon, il vegète beaucoup plus vîte & avec plus de force; il eſt donc naturel que ſon épuisement ſoit plus rapide; enfin il n'acquiert pas un volume auſſi conſidérable que le ſauvageon, & ſon tronc eſt d'une qualité inférieure, ſur-tout ſi l'arbre eſt greffé près de terre & que le pied ſoit formé par la greffe.

De ses avantages. Ils ſont inappréciables à mes yeux & peuvent difficilement ſe calculer. 1.° la taille eſt beaucoup moins dispendieuse, par la raiſon que le Mûrier greffé ne buiſſonne pas autant que le ſauvageon; parconſéquent on n'eſt pas obligé de recourir auſſi ſouvent à la taille pour en faciliter la cueillete, & il faut ajouter à cette économie l'avantage de ne pas épuiſer l'arbre par des retranchements réitérés : un Mûrier greffé, taillé tous les 4 à 5 ans, ſera en auſſi bon état qu'un ſauvageon qu'il faudra élaguer ou rabattre tous les deux ans; c'eſt une expérience que j'ai faite pluſieurs fois.

2.° La cueillete eſt ſans contredit la moitié plus facile ſur le Mûrier greffé que ſur le ſauvageon, c'eſt-à-dire que quatre hommes, par exemple cueilleront autant de feuilles, dans un temps donné, ſur des Mûriers greffés, que huit ſur des Mûriers ſauvageons.

3.° En ſuppoſant que dix Mûriers greffés & dix Mûriers ſauvageons ſoient plantés dans un même temps & dans le même ſol, entretenus & ſoignés de même, je poſe en fait que les greffés donneront beaucoup plus de produit que les ſauvageons, toutes choſes égales, d'ailleurs; c'eſt ce que l'on ne peut révoquer en doute: pluſieurs auteurs ont connu cette vérité, je vais citer les plus remarquables.

Parmi ces auteurs, on doit d'abord diſtinguer & faire hommage à *Olivier Deserre*, ſurnommé avec raiſon le père de l'agriculture; voici comme il s'énonce dans ſon ouvrage intitulé le *Theâtre d'agriculture, livre* 5.e *page* 464 *et* 465; on ſait que cet auteur écrivoit, il y à près de deux ſiècles.

Après avoir recommandé, par un effet ſans doute de la prévention qui avoit gagné de ſon tems la culture du Mûrier à mûres noires, il ajoute; « ſur-tout ſera » pourvu à ce point, que de bannir de la meurière la » feuille trop fripallée, car outre que c'eſt ſigne de peu » de ſubſtance, elle n'abonde tant en viande que celle » qui a peu de deſchiquetures; à quoi le remède eſt d'en- » ter en canon ou écuſſon les arbres ayant beſoin de tel » affranchiſſement, dont le profit qui en revient est grand » pour cette nourriture, vu que par ce moyen le peu de » mauvaiſe & chétive feuille ſe convertit en abondance

» de bonne & subſtantielle avec d'autant d'avantage qu'on » a de changer ès vergers par ſemblable artifice les fruits » ſauvages en francs, art très-notable, pour ce même âge; » cet affranchiſſement ſe pratique à ſouhait ès Mûriers de » tout âge jeunes & vieux; en ceux-cy ſur les nouveaux » rejets de l'année précédente, ayant lors les arbres été » éteſtés »; il propose enſuite comme très-utile de greffer en pepinière & de perpétuer les plants greffés par des espèces de provins; « afin que la pépinière ſoit toujours » fournie d'excellente feuille, douce et grande, et par » conſéquent exempte de toute ſauvagine, exquiſe et » abondante nourriture ». Tels ſont enfin les arbres qu'il preſcrit d'*élire*, afin d'avoir, dit-il, « abondance de » bonne ſoye ».

Telle étoit l'opinion d'*Olivier Deserre* sur la préférence à donner à la culture du Mûrier greffé, et ſon ſuffrage eſt ſans contredit d'un très-grand poids : ſuivons les auteurs qui ont ttaité cette matière depuis lui, & qu'une pratique éclairée a mis dans le cas de prononcer.

M. l'abbé *de Sauvages* dont j'ai rapporté le ſentiment, en parlant du Mûrier ſauvageon, finit auſſi par donner la préférence au Mûrier gréffé. « Les cultivateurs, dit ce ſavant abbé, dans ſon mémoire *sur la culture du Mûrier*, » *pag.* 56, ſe ſont décidés pour la greffe, afin de recueillir » plutôt, et avec moins de peine, beaucoup plus de feuille, » au hasard de jouir moins de temps, eux ou les leurs, » de ce profit, s'ils avoient laiſſé le Mûrier dans ſon état » naturel de ſauvageon.

M. *Buffel*, inſpecteur des manufactures du Languedoc, à qui l'on doit un ouvrage excellent, connu ſous le titre

de *Réflexions critiques sur la Mûriométrie de M. Dubet*, imprimé à Paris, *chez Minory*, 1775, s'eſt auſſi déclaré en faveur des Mûriers greffés.

« Il eſt bien vrai (dit cet auteur, pag. 67.) que le Mû-
» rier greffé vit moins de temps que le ſauvageon, mais la
» différence n'eſt pas ſi grande que quelques-uns veulent
» ſe le perſuader : il eſt égalemnnt vrai qu'il ne porte pas
» plus de dommages à la récolte des grains que le ſauva-
» geon, & qu'il produit autant de feuille en 30 ans, que
» le ſauvageon en 50. Mais ce n'eſt pas tout, deux hom-
» mes cueillent autant de feuille en un Mûrier greffé, que
» trois à un ſauvageon, & les prix des journées ont aug-
» menté du tiers depuis 25 à 30 ans. Si l'on veut réfléchir
» ſur ces vérités, on conviendra que la greffe eſt néceſſaire
» pour tirer avantage des Mûriers ».

Il combat enſuite l'idée de M. *Dubet* qui regardoit la feuille du Mûrier greffé comme en quelque sorte métamorphoſée, & il appuye ſes preuves ſur quelques réflexions fort ſimples, mais toutes tirées d'une longue expérience; les voici.

1.° « La ſoye provenue de cocons dont les vers ont été
» nourris avec des feuilles de Mûriers greffés, pour la
» plus grande partie, eſt auſſi bonne & même ſupérieure
» que celle du Piémont, puiſque les fabricans de Lyon,
» qui l'achètent, ſont connoiſſeurs & point dupes ».

2.° « Il y a 40 à 50 ans que nous n'avions gueres de
» Mûriers greffés, & nos ſoyes n'étoient pas d'une meil-
» leure nature ».

3.° « Les cocons rendent autant de ſoye que dans ce
» temps-là ».

4.° « Un Mûrier greffé ne porte pas plus de préjudice » à la récolte des denrées de première néceſſité que le » ſauvageon, comme on l'a obſervé ».

5.° « Enfin, la cueillette des feuilles de Mûriers greffés » coûte généralement un tiers de moins que celle du ſauvageon ». Plus bas, pag. 71, M. *Buffel* ajoute : « l'expérience que font, tous les ans, quelques-uns des fabricans » de ſoye du bas Vivarais, de Colombier, de Romans et » de La-Sône en Dauphiné; quelques-uns de Provence et » du bas Languedoc, prouve invinciblement que M. *Dubet* » n'a pas bien fait les ſiennes, puiſqu'il ſe fait en tous ces » pays des ſoyes organcins qui valent ceux du Piémont de » même qualité, & en Dauphiné, des trames très-fines, » ſupérieures à toutes autres; D'ailleurs il ſeroit très-difficile de trouver, non pas un ſeul quintal, mais même » cinquante livres de ſoye, dont les vers auroient été » nourris avec de la ſeule feuille de Mûriers ſauvageons; » & quant à la longue jouiſſance que sa conſtitution robuſte » aſſure (ſuivant M. *Dubet*), au cultivateur & à l'État, » je dirai que j'ai greffé des Mûriers, il y a 45 ans, que, » ſauf un hyver comme celui de 1709, mon fils ne verra » pas mourir, quand même il vivroit plus que je n'ai vécu, » à quel âge que je puiſſe parvenir ».

Telles ſont les raiſons péremptoires que donne M. *Buffel* en faveur de la greffe du Mûrier : on doit d'autant plus avoir d'égard à ſon ſuffrage que ſa qualité d'inſpecteur des manufactures du Languedoc prouve ſans doute ſes connoiſſances en ce genre, & ſon expérience.

M. *Pommier*, ingénieur des ponts & chauſſées, dans ſon ouvrage intitulé *Culture du Mûrier blanc, dédié aux États de Languedoc*, 1763, donne également la préférence

au Mûrier greffé, furtout pour les plantations en nains ou taillis : l'auteur voudroit auffi que l'on greffât le Mûrier blanc fur le Mûrier noir, par la raifon que celui-ci étant d'une conftitution plus robufte la communiqueroit fans doute à l'autre ; mais il obferve que peut-être auffi lui communiqueroit-il une partie de fon acide, ce qui pourroit nuire à la qualité de la feuille que produiroit alors le Mûrier blanc.

Feu M. *Rigaud-de-l'Isle*, excellent citoyen à qui l'on doit plufieurs ouvrages en agriculture, & notamment deux fur l'éducation des vers-à-foye & la culture du Mûrier, adopte de même l'ufage de la greffe : il fe fonde fur l'exemple de l'Italie & du Piémont, & fur fa propre expérience ; (voyez fon mémoire fur l'éducation des vers-à-foye, 2.e édition, pag. 40 & 41.).

Un ouvrage imprimé fans nom d'auteur, à Paris, chez la veuve *Lotin et J. P. Butard*, 1757, ayant pour titre, *De la culture des Mûriers blancs, et de l'éducation des vers-à-soye*, traite cette matière *ex professo*. L'on regrette que l'auteur ait gardé l'anonyme, & que l'on ne puisse lui rendre le tribut d'éloges qu'il mérite ; voici fon opinion, (pag. 4. 5. & fuiv.).

« La foye qu'on tireroit des Mûriers blancs fauvageons » feroit très-belle ; mais la feuille en eft fi petite, fi mince, » fi peu nourriffante, qu'une très-grande plantation de » cette efpèce ne donneroit qu'une très-médiocre quantité » de foye ».

» La feuille du Mûrier franc eft préférable à toute autre » pour la nourriture des vers, & elle eft encore meilleure » quand les arbres font greffés ; car la greffe fait fur les

» Mûriers le même effet que ſur les arbres à fruits ; elle » perfectionne la ſève, elle fait pouſſer une feuille plus » grande, plus belle & plus nourriſſante. M. *Isnard* penſe » comme nous & appuye de quatre raiſons ſolides la préfé» rence qu'il donne au Mûrier franc ſur le Mûrier noir ».

« La première, c'eſt que la feuille en eſt plus tendre, » plus appétiſſante & plus naturelle aux vers ».

« La ſeconde, c'eſt qu'il jette les feuilles 15 ou 20 jours » plutôt ; par ce moyen les vers ſont avancés de 15 ou 20 » jours & ne ſont pas expoſés aux grandes chaleurs du » ſolſtice d'été, qui en font toujours périr beaucoup ».

« La troiſième, c'eſt que le Mûrier blanc croît beaucoup, » plus vîte que le noir ; il s'accommode mieux à toutes » ſortes de terreins, & qu'on peut l'éfeuiller & même lui » rompre des branches ſans lui faire tort ».

« La quatrième enfin, c'eſt que la feuille du Mûrier » blanc, ſurtout quand il eſt greffé, influe beaucoup ſur la » quantité & ſur la qualité de la ſoye : elle la fait rendre » aux vers beaucoup plus fine & de plus haut prix que celle » du Mûrier noir ».

M. *Faujas-de-St.-Fond*, connu par ſes ſavantes & utiles productions, rapporte dans ſon *Histoire naturelle du Dauphiné*, *pag.* 74, une lettre très-détaillée de M. *de Payan d'Aubenas* ſur la culture du Mûrier, qui prouve que ce célèbre cultivateur donnoit auſſi la préférence au Mûrier greffé. Enfin, M. *Thomé*, de la Société royale d'agriculture de Lyon, dans ſon ouvrage *sur la culture du Mûrier blanc*, s'énonce ainſi, pag. 22 & 23.

« Les plantations de Mûriers ont pour objet la nourri„ ture des vers-à-ſoye, & quoique cet inſecte précieux ſe

„ nourrisse de toutes espèces de feuilles de Mûriers, „ cependant il en est qu'il préfère & qu'il convient de lui „ donner suivant ses différens âges : nous renvoyons, pour „ ces détails, à l'instruction sur la manière d'élever les vers-„ à-soye, & nous nous bornerons ici à faire connoître la „ meilleure espèce de Mûrier pour les vers, pour la qualité „ de la soye ou pour le plus grand avantage des proprié-„ taires & des nourriciers ; cette espèce est celle du Mû-„ rier rose ou d'Italie, la même avec laquelle on élève les „ vers-à-soye en Piémont ; c'est à la connoissance de cet „ arbre que les provinces de *Languedoc*, *Vivarais*, *Pro-„ vence* & haut *Dauphiné* sont redevables de la quantité de „ soye qu'elles recueillent aujourd'hui, tandisque notre „ province de *Lyonnois*, attachée depuis 50 à 60 années „ à ne cultiver encore que le Mûrier sauvageon, connoit „ à peine ce produit ».

« Le Mûrier rose ou d'Italie est non seulement le plus „ convenable à la nourriture des vers-à-soye, mais il est „ encore celui qui la fournit avec le plus d'abondance : „ nous avons comparé la dépouille de ses feuilles, à l'âge „ de huit ans, contre un sauvageon de même âge, planté „ dans le même champ, le premier nous a donné 50 livres „ de feuille, le second n'en a pas eu 10 livres ; la dépouille „ du premier a été faite en moins de 30 minutes, & celle „ du second a occupé le cueilleur une matinée entière ; „ enfin, la feuille du premier a été louée 30 *ſ*, celle du „ second, 5. Voilà des avantages bien considérables qui „ n'en feront pas moins combattus par le préjugé, enfant „ de l'ignorance ».

Tel est l'avis des principaux auteurs ; mais ce n'est pas sur leur suffrage seul que doit porter la décision d'une

question auſſi intéreſſante. Ce ſont ſurtout des expériences que l'Académie paroît deſirer : je vais rendre un compte détaillé de celles qui me ſont perſonnelles.

CHAPITRE IV.

Suite des avantages de la culture du Mûrier greffé, et expériences à ce sujet.

AVANT que les plantations que j'ai en Mûriers greffés euſſent acquis une certaine conſiſtance, j'avois ſoin de faire cueillir les Mûriers ſauvageons que j'avois trouvés dans mes petites poſſeſſions, dès le premier âge des vers-à-ſoye, où l'on eſt moins preſſé de feuille, & je conſervois celle des Mûriers greffés pour la donner après la levée de la 4.e mûe.

J'ai conſtamment éprouvé pendant pluſieurs années, que 8 ou 10 hommes ſuffiſoient à peine pour cueillir ſur des ſauvageons, la feuille néceſſaire à 90 ou 100 tables de vers à la fraiſe; tandiſque 4 ou 5 hommes en fourniſſoient amplement, lorſque, preſſé par le beſoin, je faiſois quitter les Mûriers ſauvageons pour ramaſſer les feuilles des Mûriers greffés; encore faut-il obſerver que mes plantations en mûriers greffés ſe trouvant alors encore jeunes, les ouvriers étoient obligés de perdre beaucoup de temps pour ſe porter d'un arbre à l'autre, placer les échelles &c., ce qui n'arrivoit pas ſur les ſauvageons, ſur leſquels on pouvoit cueillir deux ou trois ſacs de feuille ſans ſe déplacer.

C'eſt une expérience que j'ai faite, non pas une ſeule année, mais pendant huit années conſécutives; elle eſt ſenſible à préſent chez moi, ſoit par le deperiſſement de mes anciens Muriers, parce qu'ayant augmenté mes récoltes en ſoye, je ſuis obligé de recourir plutôt à la feuille greffée.

Après avoir éprouvé en grand l'avantage de la cueillette sur les Mûriers greffés, j'ai voulu, comme M. *Thomé*, comparer plus particulièrement le temps néceſſaire pour dépouiller des Mûriers greffés et des Mûriers sauvageons, et j'ai reconnu que sur des Mûriers de l'une & de l'autre eſpéce, tous plantés en 1774, mes ouvriers ont dépouillé en quatre heures et demi de temps, montre en main, ſix Mûriers greffés, & qu'ils ont employé huit heures & trois quarts pour en dépouiller ſix qui avoient conſervé leur état naturel ; ayant enſuite peſé la quantité de feuilles priſes ſur les divers Mûriers, j'ai trouvé que les Mûriers greffés m'ont donné à raiſon de 90 livres de feuille par arbre, en total 540 ; & les ſauvageons 50 livres ſeulement par arbre, en total 300 livres ; enfin, les 540 livres de feuilles provenues des greffés ont fourni pour donner à 50 tables de vers à la fraiſe, & les 300 livres de ſauvageons à 30 tables. Au reſte il faut convenir qu'on avoit oté ſur la feuille des ſauvageons les mûres & les ſions qui s'y trouvent toujours en grande quantité, & qui ne peuvent profiter pour la nourriture des vers, ſurtout lorſque le fruit n'eſt pas mûr, ce qui arrive preſque toujours. J'ai fait les expériences que je viens de rapporter en juin 1787, je les ai réitérées en 1788, & les réſultats ont été à peu-près les mêmes.

Ce n'eſt point encore là que ſe réduiſent les expériences que j'ai à rapporter ſur les avantages conſidérables des Mûriers greffés ; en voici qui me paroiſſent ſans réplique, & ne pouvoir être révoqués en doute.

Dans le pays que j'habite (1), comme dans preſque tous ceux où le Mûrier eſt cultivé en grand, lorſque le propriétaire ne peut pas élever par lui-même tous les vers-

(1) *Le Département de la Drome.*

à-foye néceffaires à la confommation de la feuille de fes plantations, l'ufage eft qu'on donne le furplus, en total ou en parties féparées, à des particuliers à moitié; c'eft-à-dire, que le propriétaire fournit la feuille & le particulier élève les vers-àfoye, ramaffe la feuille, la bruyère, enfin donne tous les foins néceffaires à l'éducation; & la récolte en cocons eft partagée, par égale part & portion, entre le propriétaire & le cultivateur. Celui des deux qui fournit le bois pour le chauffage des vers & le logement, ainfi que les planches pour les tables, profite de la litière des vers, que l'on juge fuffifante pour indemnifer de ces derniers objets.

En préférant de cultiver les Mûriers greffés, je prévis bien que je pourrois tirer un parti avantageux de la facilité avec laquelle on cueille ces arbres, & de l'abondance des feuilles qu'ils produifent. J'avois, jufqu'en 1787, donné à faire à moitié les vers-à-foye pour lefquels mes bâtimens ne fuffifoient pas, & felon la méthode ufitée, comme je viens de l'expliquer. Mes plantations ayant donc acquis de la confiftance, je propofai à des particuliers de leur donner les vers-à-foye à élever au tiers, au lieu de la moitié, en leur faifant remarquer l'avantage des Mûriers greffés, qui ne fe rencontroient pas chez mes voifins. Par accommodement, nous convinmes des deux cinquièmes au lieu du tiers, c'eft-à-dire que, comme propriétaire, j'ai les trois cinquièmes du produit en cocons, & les éducateurs ont les deux cinquièmes.

J'ai fait le même marché en 1788 & 1789, & je fuis convenu de même pour 1790. J'ai donc gagné & je gagnerai déformais un dixième dans la récolte de mes cocons. Or fi un propriétaire a des plantations affez confidérables

pour pouvoir fournir à concurrence de 10 quintaux de cocons, il en aura 6 pour lui aulieu de 5. S'il en récolte 20, il en aura 12 quintaux aulieu de 10. Cet excédent fournira amplement à l'entretien des plantations, des bâtimens etc., & alors le propriétaire peut se considérer comme ayant la moitié du produit net.

Mais je ne borne point là les avantages que je retirerai des Mûriers greffés; j'ai observé que j'ai encore des Mûriers sauvageons anciens, qui conduisent au moins jusques à la troisième mûe & souvent jusqu'à la quatrième, les diverses nourritures de vers que je fais élever, & que ce n'est qu'à cette époque que je fais donner la feuille greffée. Je ne doute pas que, si je ne livrois que de la feuille greffée, je ne parvinsse à décider mes métayers à me donner les deux tiers du produit aulieu des trois cinquièmes, & sans doute, sous peu d'années, je pourrai jouir de cet avantage, ainsi qu'y est déjà parvenu un agriculteur de ma connoissance qui jouit déjà de ce bénéfice entier depuis plusieurs années.

L'on pourra trouver, sous cet apperçu, la condition des éducateurs un peu dure. Mais ce n'est pas de quoi il s'agit; il suffit que le propriétaire trouve des encouragements nouveaux sans nuire à personne, & si le métayer étoit lézé, il n'auroit garde de continuer une convention onéreuse. Cependant aucun ne s'est plaint de l'un n'i de l'autre marché; d'où il faut conclure que le propriétaire, comme le cultivateur, y trouve un avantage réciproque.

Je crois avoir démontré tous les avantages de la culture du Mûrier greffé, quant à la cueillette de la feuille & à l'abondance de son produit. Maintenant si nous comparons sa durée avec celle du sauvageon, tout invite à croire,

comme je l'ai dit, d'après le grand livre de la nature, (l'obſervation) & d'après l'avis des auteurs, que le Mûrier ſauvageon dure plus long-tems que le greffé; par la raiſon, ſuivant M. l'abbé Rozier, que ce dernier ayant une végétation plus active, elle ſe fait aux dépens de la durée de l'arbre, parce que le premier eſt dans ſon état de nature, & que le ſecond eſt contrarié par l'art.

Pour déterminer avec une juſteſſe arithmétique, le véritable terme de la différence qui ſe trouve entre la durée des arbres de l'une & l'autre eſpèce, il faudroit une ſuite & une préciſion d'expériences à laquelle la vie la plus longue & l'application la plus ſoignée ne ſuffiroient peut-être pas. C'eſt véritablement ici le cas de juger par les choſes connues, de celles qui ſe dérobent dans l'obſcurité, & de ſe déterminer par les expériences déjà faites, en attendant que des épreuves plus ſuivies nous ayent acquis de plus grandes lumières; voici à cet égard mes obſervations. Avant que la culture du Mûrier eût fait les progrès qui nous l'ont rendue ſi productive, on ne plantoit preſque que des ſauvageons; cependant la plûpart de ceux que nous voyons ne remontent guères au-delà de 50 à 60 ans, & ne paroiſſent pas devoir pouſſer leur durée bien loin (je parle ici en général). Si, du général, je viens au particulier, je dirai qu'ayant trouvé, dans les poſſeſſions dont j'ai hérité de mon père, des plantations aſſez conſidérables pour elever environ 10 onces de graines de vers-à-ſoye, je remarquai que tous les arbres étoient naturels, à l'éxception de 40 à 50 pieds qui étoient greffés. J'ai lieu de croire que les plantations de mon père n'avoient pas au-delà de 40 ans, lors de ſon décès; & jai la certitude que les 40 à 50 pieds greffés avoient été plantés en 1732. J'ai vu ſucceſſivement périr au moins la moitié des Mûriers

naturels, & je conserve encore les trois-quarts des greffés qui ont actuellement 58 ans d'existance, & qui annoncent encore de la vigueur & une durée de 15 à 20 ans. Ils ont pourtant été cultivés avec un soin égal; mais je dois convenir que le sol dans lequel ils furent placés, se trouve d'assez bonne qualité: aussi n'ai-je rien à regretter du côté de leur produit, la plûpart de ces arbres rapportent 3, 4 & jusquà 5 sacs de feuille, le sac est communément de 60 livres; je n'ai pas trouvé un égal revenu dans ceux qui n'ont pas été améliorés par la greffe.

On voit donc combien il est plus avantageux de cultiver le Mûrier greffé, puisqu'en admettant même de la part du Mûrier naturel une plus longue durée, on jouit autant, dans 30 ans, en cultivant le premier, que dans 50, en cultivant le sauvageon, soit par la plus grande quantité de feuilles qu'il produit, soit par l'économie à peu-près de la moitié dans les frais de cueillette & dans ceux de la taille.

Ces avantages sont d'autant plus précieux que l'on s'apperçoit tous les jours sensiblement de l'augmentation du prix des journées, soit par la hausse du prix des denrées, soit par la désertion des campagnes, qui la prive des bras nécessaires à leur culture. Ainsi en admettant, par exemple, deux communautés dont l'une auroit toutes ses plantations en Mûriers greffés & l'autre en Mûriers sauvageons, l'on peut dire avec certitude que la première, en employant 1000 journées pour cueillir la feuille, récoltera autant de cocons que la seconde qui en employera 1800 ou 2000, en supposant d'ailleurs toutes choses égales.

Et ces considérations paroîtront bien plus pressantes encore, si l'on veut bien faire attention au temps dans

lequel léducation des vers-à-soye absorbe les momens du cultivateur. Ce ſont ordinairement les mois de mai & de juin qui y ſont consacrés ; & ce n'eſt qu'avec douleur que je vois alors les fermiers ſuspendre des travaux précieux pour ſe livrer entierement à la cueillette des feuilles. Eh ? combien cet inconvénient ne ſeroit-il pas plus ſenſible, ſi l'on ne cultivoit que des Mûriers naturels, qui exigent la moitié ou au moins le tiers plus de temps pour une moindre dépouille ? On dira peut-être qu'il ſaut diminuer les plantations de Mûriers, ſi elles doivent prendre ſur des objets de première néceſſité. Je n'examinerai pas ici cette queſtion ; j'obſerve ſeulement que le remède ſeroit peut-être alors pire que le mal, puiſqu'on ſait aſſez que dans nos provinces, la récolte des cocons eſt la première de toutes les productions, celle qui dédommage le plus promptement le cultivateur comme le propriétaire, de leurs avances & de leurs ſoins, d'ailleurs ſi peu proportionnés au rapport réel de nos terres. (1).

---

(1) Ces considérations sur la préférence que mérite la culture du Mûrier greffé, à ne considerer même que l'économie des bras, étoient déjà bien sensibles, lorsque ce mémoire a été rédigé en 1790. *Mais combien ne sont-elles pas devenues plus puissantes aujourdhui que les circonstances ont enlevé à l'agriculture une partie de la génération présente, dont une portion a été moissonnée, ou par le fer de l'ennemi, ou par les maux inséparables du fléau de la guerre, malgré les succès journaliers des armées républicaines.*

Aussi, tous ceux qui s'occupent des travaux agricoles avec quelque zèle conviennent-ils que jamais la pénurie des bras et des bestiaux ne fut aussi grande qu'elle l'est aujourdhui,

On pourra dire auſſi que, s'il eſt plus avantageux de cultiver en général le Mûrier greffé, ce parti ne doit pas être ſuivi en particulier, le propriétaire étant dédommagé de ſa non-jouiſſance par la durée plus longue des Meuriers naturels, & par l'eſpérance que ſes enfans acheveront de recueillir le fruit de ſes travaux.

---

et que, si le génie tutelaire qui veille sur les destinées de la france ne nous donne incessament une paix honorable et solide, nous tendrons visiblement vers notre perte, par la réduction sensible du produit dans nos récoltes qui iront toujours en décroissant, à mesure que la culture sere forcément négligée.

Le fond doit être plus foible que le maître, *disoit Columelle;* ſi le champ eſt plus fort, le maître ſera écrasé; *c'est-a-dire que les moyens de culture doivent être toujours au-dessus de ce qu'on a à cultiver si l'on veut qu'elle soit florissante.*

L'histoire de tous les tems et de tous les peuples apprend que les succès ou les revers des empires ont toujours été en proportion de ceux de leur agriculture, seule base durable de la prospérité publique. Car semblable à ces fleuves qui se forment de mille petits ruissaux, elle, et elle presque seule vivifie, par mille canaux divers, toutes les parties qui composent l'immense famille.

Qu'on pardonne cette courte disgression au zèle et à la sensibilité d'un citoyen qui forme des vœux constans et sincères pour le bonheur de sa patrie, et qui sent que l'art agricole, ainsi que tous les arts utiles, ne peuvent prospérer que dans le séjour de la paix, et sous l'égide d'un gouvernement ferme, fondé sur la justice et sur les principes protecteurs de toute propriété et de toute industrie.

Cette objection, qui paroit d'abord ſpécieuſe, doit céder à des obſervations plus puiſſantes ; ſans doute un père trouve autant de jouiſſance à travailler pour ſes enfans que pour lui ; mais le père le plus tendre eſt ſouvent preſſé par le beſoin & par la néceſſité de jouir ; & malheureuſement c'eſt ce qui ne ſe rencontre que trop en agriculture où toute la ſévérité de l'économie va rarement de pair avec l'exceſſivité des avances & la parcimonie des produits ; ces maux ſont l'éternel appanage de la nature ; ce ſeroit une illuſion que de prétendre en garantir les générations qui doivent nous ſuccéder.

D'ailleurs, l'expérience prouve aſſez que la différence entre la durée des Meuriers greffés & celle des Meuriers naturels n'eſt pas ſi exceſſive, puiſqu'il eſt certain qu'une plantation de Meuriers greffés conduite avec tous les ſoins convenables, peut abſorber au moins deux ou trois générations ; & c'eſt à peu-près tout ce que l'on peut attendre d'une pareille plantation en Meuriers ſauvageons. Par les lois immuables de la nature, tout tend au dépériſſement ; réparer nos pertes, varier nos jouiſſances par de fréquentes réproductions, voilà les ſeules digues qui peuvent contenir le torrent & nous préparer de nouvelles douceurs ſur des rives plus agréables. La rapidité avec laquelle nous voyons diſparoître les Meuriers de l'une & de l'autre eſpèce a ſans doute des cauſes : nous aurons occaſion de les traiter ſommairement.

Il me ſemble cependant que nous pouvons maintenant conclure de ce qui vient d'être dit, qu'il eſt plus avantageux de cultiver le Meurier greffé que le ſauvageon, relativement à la végétation & à la durée de l'arbre ; ce qui embraſſe la première partie du Programme. Examinons main-

tenant la feconde partie qui fe rapporte à la vie, à la fanté & à la vigueur des vers-à-foye dans leurs différentes mûes.

CHAPITRE V.

Expériences et Observations sur la seconde Question du Programme.

L'OBSERVATION & l'expérience peuvent feules réfoudre cette queftion ainfi que la troifième. Auffi l'Académie, en publiant fon programme trois années d'avance, a-t-elle eu soin de prescrire celles qui lui ont paru les plus propres à fixer les idées. C'eft la fageffe même qui a femblé nous y inviter : efforçons-nous donc d'y répondre.

Dès le mois d'avril 1787, avant la publication du Programme, qui n'a été promulgué qu'à la fin de la même année; & n'ayant d'autre objet que ma propre inftruction, j'avois ce femble, dévancé le vœu de l'Académie.

J'avois fait venir une once de graine de vers-à-foye de Beziers ; cette once fut divifée en deux parties & égalifée très-fcrupuleufement. Je les fis éclore féparément dans le même lieu, & au thermomètre. Dès la naiffance des vers-à-foye jufqu'à la formation des cocons, chaque partie fut fervie régulièrement, l'une de la feuille de Meurier fauvageon, & l'autre avec de la feuille de Meurier greffé. Le fuccès de chaque partie fut à peu-près le même dans leur différente gradation, le nombre des tables à la fraife fut parfaitemeut égal ; quant au produit, il fut de 37 livres & 12 onces pour la partie nourrie avec des fauvageons, & de 37 livres pour celle nourrie avec de la feuille de

Mûriers greffés, la qualité des cocons fut également bonne; 198 cocons de la première partie faisoient la livre. Il en entroit 200 de la seconde. La soye, tirée séparément, offrit un produit, sans avoir passé par le four, de 9 onces par 6 livres de cocons de chaque espèce. Le poids de 9 onces tirées des 6 livres de la première partie, parut néanmoins un peu plus fort; l'une et l'autre examinées, au reste, par des gens de l'art, fut trouvée d'une qualité parfaitement égale.

En 1788, j'ai continué la même expérience, avec l'intérêt qu'à dû inspirer le desir d'atteindre au but intéressant que le programme propose: voici donc mon journal.

Le 22 avril 1788, à midi, j'ai mis éclore au thermomètre une once de graine de vers-à-soye, pesée très-exactement, & séparée en deux parties égales.

La chaleur du thermomètre fut d'abord portée au 16.e degré: elle n'a pas été poussée au-delà du 24.e degré, par gradations successives.

Le 2.e mai, dans la matinée, l'éclosion de l'une et de l'autre partie à été complette, et depuis ce moment, j'ai commencé à faire distribuer de la feuille de Mûriers greffés aux vers provenus de la première partie, & de la feuille de Mûriers sauvageons à ceux provenus de l'autre demi-once.

Le 5.e mai, les vers ont commencé à dormir de la première mûe.

Le 7, on a donné deux fois aux vers sur la litière, avant de les lever.

Le 8, on a levé les vers de la première mûe, & je n'ai remarqué aucune différence dans les vers, qui sont tous également beaux.

Le jeudi 17, les vers ont été levés de la seconde mûe, fans que j'aie apperçu aucune différence dans ceux des deux demie-onces.

Le vendredi 23, les vers ont été levés de la troisième mûe, où ils étoient restés un jour de plus qu'aux précédentes, ce que j'attribue au vent du nord, qui a regné pendant ce temps, & au peu de chaleur qu'ont eu les vers, le thermomètre n'ayant pas été poussé au-delà des 17 & 18.e degrés, & fouvent moins, par la difficulté de pouvoir réchauffer l'appartement.

Du refte, à cette 3.e mûe, les vers font tous également beaux, n'en ayant trouvé de mauvais, ni de part ni d'autre.

Mardi 27, les vers commencent à dormir de la 4.e mûe. Les vers de chaque demie-once occupent 3 tables, ayant chacune 5 pieds & demi de longueur fur 4 de largeur, chaque partie paroit également garnie.

Samedi 31 mai, les vers ont été levés de leur 4.e mûe.

Samedi 7.e juin, on a mis les vers-à-foye dans la bruyère. Chaque demi-once occupe 5 tables médiocrement garnies en vers; c'eft-à-dire, ni trop drus, ni trop clairs.

Le 9.e, on a retiré de la bruyère le refte des vers qui n'avoient pas monté, & le 10, on les a étouffés toujours feparément.

(Nota.) A la 4.e mûe & à la montée, il a paru dans les deux parties quelques jaunes (ou vers gras), mais en très-petite quantité.

OBSERVATIONS.

Je ne me fuis point apperçu, dans le cours des mûes ni à la montée, d'une plus grande vigueur dans les vers de

l'une ou de l'autre partie : ceux nourris avec de la feuille greffée ont constamment paru, depuis la troisième mûe, un peu plus gros et plus durs que les autres. Il m'a paru, en général, & la remarque en a été faite par plusieurs personnes, que cette année les vers n'ont pas acquis toute leur grosseur ordinaire. Il y a lieu de croire que la feuille étant déjà avancée lors de l'éclosion, elle a été toujours trop au-dessus de la consistance des vers : aussi leur litière n'étoit-t-elle qu'à demi rongée.

Le 7.e juin, la montée est arrivée dans le temps le plus défavorable : le vent du midi, la pluie et les tonnerres se sont succédés pendant plus de deux jours ; ce qui opère toujours un dérangement dans le travail des vers : le préjudice cependant n'a pas été bien considérable.

Le 17 juin, j'ai levé les cocons provenus des deux demi-onces. Celle qui a été nourrie avec de la feuille greffée à produit 38 livres 12 onces ; celle qui a été nourrie avec de la feuille naturelle à donné 39 livres 8 onces ; c'est-à-dire, que cette dernière partie a produit 12 onces de plus sur demie once de graine.

J'ai pris indistinctement & sans aucun choix, une livre de cocons de chaque partie, & j'ai trouvé, comme l'année précédente, que la livre de la première partie comprenoit 200 cocons, & celle de la seconde 198 seulement. Toute ma récolte a été livrée au marchand, en parties également séparées ; & quoiqu'il soit des plus expérimentés en ce genre, il n'a pu faire, entre ces différentes parties, aucune distinction quant à la qualité des cocons, dont le grain lui a paru d'une égale finesse, ainsi qu'à plusieurs autres personnes que j'avois d'abord consultées. Prenant ensuite douze livres de cocons de chaque partie, l'une nourrie

avec de la feuille greffée, & l'autre avec de la feuille naturelle, la ſoye en a été tirée ſéparément & ſans avoir paſſé au four. Les douze livres de la première partie ont produit une livre une once de ſoye, & les 12 livres de la ſeconde partie, 1 livre 1 once & quart. Ainſi le produit de la partie nourrie avec des ſauvageons, n'eſt que d'un quart d'once de ſoye de plus ſur 12 livres de cocons.

La ſoye provenue des deux parties comparées l'une à l'autre, a paru parfaitement égale en fineſſe, en force & en luſtre, non-ſeulement à mon marchand, mais a pluſieurs autres filateurs que j'ai conſultés; ayant eu ſoin de leur cacher mes motifs & de ne les faire connoître qu'après qu'ils s'étoient expliqués. Les différens avis ſe ſont parfaitement réunis à cet égard.

Les réſultats de ces deux expériences ſont donc égaux. Ils prouvent que toute la différence ſe réduiroit, en faveur du Mûrier naturel, à un excédent de produit ſi mince qu'il ne feroit de nulle conſidération, eu égard aux autres avantages qu'offre la culture du Mûrier greffé, & que rien ne peut d'ailleurs balancer.

Au reſte, le temps, les circonſtances, les ſoins minutieux qu'auroient exigés de plus amples eſſais, ne m'ont pas permis de les ſuivre dans un plus grand détail; il ne m'a pas même été poſſible de répéter, en 1789, ce que j'avois fait en 1787 & 1788. Je crois pourtant utile de dire un mot de mes procédés en 1789 : ils peuvent tenir lieu d'une expérience en grand.

CHAPITRE VI.

Suite des expériences et observations sur plusieurs éducations de vers, nourris, les uns avec de la feuille greffée, les autres avec des sauvageons, en l'année 1789.

Je divisai environ 15 onces de graines nécessaires à la consommation de ma feuille, entre quatre particuliers, qui les éduquèrent séparément.

Je désignai au premier des Mûriers greffés suffisans pour trois onces de graine, ayant environ 15 ans de plantation.

Un second eut dans son lot presque tous Mûriers sauvageons, les deux autres eurent dans le leur à-peu-près moitié de l'une & de l'autre espèce de feuille.

Le succès a été tel chez le particulier qui a éduqué 3 onces de graines avec de la feuille de Mûrier greffé, que 26 tables de vers-à-soye, ayant chacune 6 pieds de longueur sur 4 de largeur, tenus, à dire vrai, assez épais, ont produit 266 livres de cocons de belle & bonne qualité. Un des particuliers ayant éduqué ses vers moitié environ avec de la feuille de sauvageon & moitié avec de la feuille greffée, a eu un succès à-peu-près égal au premier : deux onces de graines ont produit 170 livres de cocons.

Les deux autres éducations, dont l'une a été nourrie presque toute avec de la feuille naturelle, & l'autre avec moitié environ de celle-ci, & moitié avec de la feuille greffée, ont moins bien réussi que les deux premières; 10 onces de graines n'ont donné que 560 livres de cocons;

mais on voit auſſi que ces deux dernières éducations étoient plus conſidérables que les deux premières ; & l'expérience prouve qu'à meſure qu'une éducation eſt plus forte, le ſuccès eſt toujours moindre.

J'ai peſé des cocons de ces quatre éducations ; celle dont les vers avoient été nourris avec de la feuille greffée ne différoit qu'en ce que la livre emportoit quatre cocons de plus que celle nourrie avec la feuille naturelle pure ; les trois autres ne différoient entr'elles que de deux cocons de plus ou de moins par livre ; les moins peſans n'ont emporté que 199 cocons.

Ayant fait tirer ſix livres de cocons de chacune des 4 nourritures, avant d'avoir été fournoyés, chaque partie de 6 livres a rendu 9 onces moins 2 tarnaux de ſoye ; le poids étoit plus ou moins fort, mais la différence étoit peu ſenſible. Enfin, la ſoye provenue de ces quatre différentes éducations a été jugée, par nombre de filateurs, entiérement égale en *finesse*, en *force* & en *lustre*.

Ces expériences prouvent, ce me ſemble, que le ſuccès des vers éduqués avec de la feuille de Mûrier greffé, a toujours été égal à celui des vers éduqués avec des feuilles de ſauvageons, ou partie de ſauvageons & partie de greffés, & que les cocons provenus de ces diverſes éducations, ont toujours rendu à-peu-près la même quantité de ſoye, & ſur-tout, enfin, de la même qualité. Ce ſont des faits ſur la vérité deſquels l'on peut compter & dont il me ſeroit très-facile de donner des preuves non équivoques, par le témoignage des marchands à qui j'ai livré mes récoltes.

Mais je me propofe de répéter, en 1790, ces diverfes expériences avec toute l'attention poffible & d'en offrir le réfultat par une appendice auquel je pourrai joindre des échantillons des différentes foyes, afin que l'Académie puiffe fe décider en pleine connoiffance de caufe.

L'Académie aura, pour tous ces foibles effais, tel égard qu'elle trouvera bon. Je m'eftimerai heureux, fi j'ai reuffi à répandre quelques lueurs fur une matière auffi importante dans nos provinces méridionales.

CHAPITRE VII.

Observations générales sur les causes qui concourent à procurer de la soye supérieure, soit que les plantations en Mûriers soient formées avec des arbres greffés ou avec des sauvageons; et qui répondent à la dernière partie du Programme, relativement à la qualité, à la force, à la finesse et à la quantité des soyes.

Les auteurs, en général, qui ont proné les avantages du Mûrier fauvageon, quant à la qualité de la foye qu'il produit, n'ont pas affez fait d'attention à une vérité conftante; c'eft que cette qualité tient bien plus au fol & au climat dans lequel végète l'arbre nourricier des vers, qu'à l'efpèce de Mûrier fauvageon ou greffé. Le profond abbé *Rozier*, n'a pas laiffé échapper cette diftinction élémentaire dans fon feptième volume du dictionnaire d'agriculture, art. Mûrier, page 54.

« Il en eft, dit-il, de la qualité de la foye, comme de » celle des laines &c; elles tiennent au climat, au fol, &

» à l'efpèce qui fe plait plus dans un lieu que dans un
» autre ; on fent combien cette vérité fondamentale offre
» de modifications, de divifions, de fous-divifions à l'infini.
» Les brebis Efpagnoles à laine fine, donneront-t-elles de
» femblables laines tranfportées en flandre; *et vice versâ ?*
» Les raifins de Malaga & de Madère donneront-ils la
» même qualité de vins, tranfportés en Hongrie ou en
» Provence ; ainfi du refte ? enfin les plus belles foyes
» d'Efpagne & de France, feront-elles jamais comparables
» à celles de Chine & de Perfe » ?

M. l'abbé *Rozier* étoit donc convaincu, & l'expérience le juftifie tous les jours, que ce n'eft proprement pas l'efpèce de Mûrier qui décide de la qualité de la foye; mais une foule d'autres circonftances qui y concourent également; & cet auteur eft d'accord, à cet égard, avec quelques autres & notamment avec M. *Buffel.*

Pour rendre leur opinion fenfible, faifons une fuppofition : admettons, par exemple, une plantation de Mûriers greffés faite dans un fol léger, mais fubftanciel, naturellement fec; ou dans un fol rocailleux, pierreux, & qui ait néanmoins du fond ; ou bien fur un rocher calcaire dans les fciffures duquel les racines des arbres pourroient pénétrer. Une telle plantation fournira infailliblement une feuille moins abondante en fucs hétérogènes, moins noyée d'eau; fes principes feront mieux affimilés & fes parties nutritives plus élaborées.

Suppofons maintenant une plantation en Mûriers fauvageons, faite dans un fol qui ait un grand fond de terre végétale, propre à produire abondamment du bléd ou du chanvre, qui foit dans des bas fonds, près de quelques fleuves ou rivières, ou dans des prairies : une telle plan-

tation donnera néceſſairement des feuilles qui ſeront plus larges qu'elles ne le ſont ordinairement ; elles ſeront, ſur-tout, plus épaiſſes & plus aqueuſes ; les vers trouveront une ample nourriture, mais une nourriture plus groſſière ; &, toutes circonſtances égales d'ailleurs, la ſoye qu'auront produite les vers nourris avec des Mûriers greffés, tels que nous les avons déjà, ſera, à coup ſûr, d'une plus belle qualité & d'un plus grand prix, que celle des vers nourris avec les Mûriers ſauvageons de la ſeconde hypothèſe.

Appliquons ce principe : je ne connois que très-imparfaitement les environs de Valence ; mais certainement la même eſpèce de Mûrier, cultivée dans les terreins graveleux du quartier du Valentin, dans celui des environs du grand chemin de Lyon, jusques et très-près de l'Iſère, ainſi que dans les terreins graveleux & ſecs du côté de Portes, donneront une ſoye d'une qualité ſupérieure à celle des Mûriers cultivés dans les bas fonds, le long du Rhône, dont le ſol eſt bien plus gras, & dont les feuilles ſont plus expoſées aux roſées & aux humidités que les eaux y occaſionnent. C'eſt par la même cauſe ſans doute, que, dans les années pluvieuſes, la ſoye eſt généralement d'une qualité moindre, toutes circonſtances égales d'ailleurs, parce que la feuille étant trop imbibée d'eau de végétation, ſes ſucs ſont mal élaborés : de-là auſſi les maladies qui ne manquent pas de ſe manifeſter alors.

Si, de la théorie nous venons à la pratique & à l'expérience, nous verrons qu'il eſt beaucoup de pays qui fourniſſent des ſoyes d'une qualité ſupérieure, quoiqu'il ſoit bien certain que le Mûrier greffé y eſt preſque le ſeul cultivé. Telles ſont, d'après M. *Buſſel*, les ſoyes que l'on récolte dans preſque tout le Vivarais, particuliérement

à *Aubenas*, l'*Argentière, Joyeuse*, & leurs banlieues ; dans les cevennes aux diocèses de *Viviers, d'Uzés, d'Alais etc.*

L'on doit, ce me semble, une grande confiance à ce qu'avance M. *Buffel* ; puisque ses connoissances en ce genre lui avoient procuré l'inspection des manufactures du Languedoc, & lorsqu'il a écrit sur la culture du Mûrier, il étoit d'un âge très-avancé & avoit plus de 50 années d'expérience.

S'il m'est permis de parler personnellement après cet auteur, je dirai qu'ayant parcouru une grande partie du Languedoc, du Vivarais, des Cevennes & de la Provence, j'ai presque vu par-tout des Mûriers greffés. Cependant les soyes qui s'y recueillent vont de pair avec celles du Piémont. La superbe plantation de Mûriers nains de M. *Payan* à Aubenas en Vivarais, dont parle M. *Faujas* dans son histoire naturelle du Dauphiné page 74, est toute en Mûrier greffés, & il en est ainsi de toutes celles des principaux cultivateurs d'Aubenas.

Le Dauphiné fournit aussi, dans plusieurs cantons, des soyes d'une belle qualité, quoique la culture du Mûrier greffé s'y soit propagée considérablement, depuis 25 à 30 ans, & c'est encore ce que l'expérience m'a confirmé dans plusieurs occasions ; souvent j'ai mis en vente des pepinières de Mûriers, j'ai toujours reconnu que le débit des greffés étoit facile & avantageux : ils ont constamment une préférence sensible sur les autres, & les acheteurs ne manquent jamais d'y attacher un plus haut prix.

Plusieurs auteurs dont il faut respecter le témoignage, assurent encore que les soyes d'Italie, proviennent également de vers éduqués avec des Mûriers greffés ; elles

ſont pourtant d'une qualité ſupérieure & reconnue telle. Enfin dans une des provinces d'Eſpagne, (le Royaume de Grenade,) l'on ne cultive que le gros Mûrier à fruit noir, tandis que, dans le Royaume d'Arragon, le Mûrier roſe ſauvageon eſt preſque ſeul en uſage. Dans nos climats la pratique veut que, pour propager ſeulement le Mûrier à gros fruit noir, l'opération de la greffe ſoit réitérée ſur un même ſujet; dans le Royaume de Grenade, peut-être ſuffit-il d'une ſeule greffe, mais elle eſt indiſpenſable, & cependant les plus belles ſoyes d'Eſpagne ſont, ſans contredit, celles du Royaume de Grenade.

Mais ſi le ſol & le climat influent ſinguliérement ſur la qualité des ſoyes, la manière de la tirer y joue un très-grand rôle. On ſait en effet que M. *Didier* d'Aubenas en Vivarais, dans la manufacture Royale qu'il avoit établie, étoit parvenu, à l'aide des tours de M. *de Vaucanson*, à préparer des soyes qui pouvoient le disputer en beauté avec celles de Piémont; ce qui lui avoit mérité les faveurs du gouvernement. Or il eſt de fait que les cocons employés par M. *Didier* étoient tous récoltés en Vivarais, & dans les cantons où le Mûrier greffé eſt preſque le ſeul cultivé. L'on peut donc conclure avec aſſurance que la greffe ne ſauroit altérer ni dégrader nos ſoyes, quant à leur qualité; & c'eſt le point capital que je me ſuis propoſé d'éclaircir dans ce mémoire.

CHAPITRE VIII.

Vues générales sur les causes du dépérissement des Mûriers, et sur les moyens d'y rémédier.

Les détails que j'ai crų devoir présenter, les auteurs dont j'ai annoncé l'opinion, & les expériences personnelles que j'ai rapportées, convaincront peut-être que, sous tous les rapports, il eſt plus avantageux de cultiver le Mûrier greffé que le ſauvageon, ſoit que l'on conſidère, 1.° la végétation & la durée de l'arbre ; 2.° la vie, la ſanté, la vigueur des vers dans leurs différentes mûes ; & 3.° la quantité, la force, & la fineſſe de la ſoye.

Mais je ne croirois avoir rempli ma tâche qu'à demi, ſi, après avoir démontré l'utilité de la greffe, je ne propoſois quelques vues ſur les moyens principaux de remédier au trop prompt dépériſſement des arbres des deux eſpèces.

les auteurs qui ont écrit contre la culture du Mûrier greffé, ſe ſont réduits à deux points principaux ; 1.° ſa durée moindre que celle du ſauvageon ; 2.° la qualité de ſoye ſupérieure que produit celui-ci : j'ai répondu à cette dernière ſuppoſition. Quant à la première, je dis que nous voyons de nos jours, à peu de choſe près, la durée des Mûriers ſauvageons auſſi courte que celle des greffés.

Veut-on prolonger la vie des uns & des autres, il faut les conduire avec plus de précautions que ne le fait le commun des cultivateurs. Et d'abord la taille, que la plûpart des cultivateurs donnent indifféremment dans tous

les temps, mais plus particuliérement pendant le mois de mai, juin & juillet, me paroît très-pernicieuse; je voudrois qu'elle ne fût usitée qu'après la chûte des feuilles, dès la fin d'octobre & jusques à la mi-décembre; & ensuite, après la rigueur de l'hiver, pendant le mois de fevrier & jusques à la mi-mars. Alors il n'y a point de versement de sève; du moins elle ne pourroit être qu'en petite quantité, & l'arbre ne seroit point épuisé par une opération qui ne lui est nécessaire que pour ôter le bois mort, les branches cassées & celles où l'on ne peut atteindre que difficilement; mais qui devient infiniment nuisible, lorsqu'el le sort de ses justes bornes. Il ne faut donc pas faire de la taille, un objet de luxe & de fantaisie, comme le font certains agriculteurs; puisque ce luxe immodéré est une des principales causes du dépérissement des arbres.

2°. En préférant la culture du Mûrier greffé, j'exige que le pied soit sauvageon & greffé en pépinière à la 3.e ou 4.e année, sur des branches, au haut du pied. Par ce moyen le tronc reste sauvageon; c'est-à-dire, dans son état de nature, & il peut ainsi conserver une partie de ses avantages; tandis qu'en suivant la maxime de beaucoup de cultivateurs, le pied est formé par la greffe, & perd ainsi sa densité naturelle.

3.° Et c'est ici l'essentiel, il faudroit donner du repos aux Mûriers & disposer ses plantations de manière à n'en cueillir que la moitié ou les deux tiers, chaque année. Cette méthode de conduire nos plantations leur assureroit probablement une bien plus longue existance. C'est au moins l'avis des auteurs les plus estimés. Il suffira de renvoyer à ce sujet aux écrits de M. *labbé de Sauvages*, page

87 & 88, de M. *Rigaud de l'Isle*, 2.e édition page 40, & ſur-tout *d'Olivier de Serre*, livre V, page 466 & ſuiv. (1).

Je ne doute donc pas, d'après des autorités auſſi reſpectables, que ſi nous conduiſions nos plantations de la manière que ces auteurs indiquent, nous ne parvinſions à leur aſſurer une bien plus longue exiſtance; ſoit qu'elles fuſſent en Mûriers greffés, ſoit qu'elles fuſſent en Mûriers ſauvageons.

Si cette méthode n'eſt pas entièrement ſuivie, c'eſt ſans doute par l'effet du deſir naturel de jouir, ſans ceſſe aiguillonné par l'impérieuſe néceſſité; & la néceſſité, comme la fortune, ne marche que trop ordinairement à l'ombre du fatal bandeau : c'eſt aux leçons des ſages, c'eſt à l'expérience, à ouvrir les yeux du cultivateur en l'éclairant ſur ſes véritables intérêts.

CHAPITRE IX.

Résumé et conclusions.

Nous avons vu, dans les chapitres précédens, que le ſeul avantage du Mûrier ſauvageon, ſe réduit à acquérir un volume un peu plus conſidérable & une durée plus longue que le Mûrier greffé; mais que la taille eſt bien moins coûteuſe ſur celui-ci que ſur l'autre; que l'abon-

(1) *Je conduits ainsi mes plantations, et je n'ai qu'à m'en applaudir; je ne dois pas le laisser ignorer au lecteur, puisque de toutes les instructions, celle de l'exemple est la plus persuasive.* (Note placée, ainsi que les précédentes, pendant l'impreſſion de ce mémoire, en novembre 1795, *v. s.*)

dance des feuilles du Mûrier greffé l'emporte de beaucoup ſur le Mûrier naturel ; que ſa cueillette préſente une économie du double ; que ces deux objets ſont de la plus grande conſéquence, en raiſon du défaut de bras & de l'augmentation du prix des journées ; que les vers éduqués avec de la feuille greffée réuſſiſſent auſſi bien que ceux nourris avec de la feuille de ſauvageons ; & qu'il ne faut pas perdre de vue qu'en admettant que le Mûrier greffé dure moins que le ſauvageon, on jouiroit davantage dans 40 ans avec le premier, que dans 60 ou 80 avec le ſecond, ainſi que l'ont judicieuſement obſervé les auteurs les plus accrédités ; que la qualité de la ſoye dépend bien moins de l'eſpèce de Mûrier qui eſt cultivé, que du ſol & du climat dans lequel croiſſent ces arbres, ainſi que l'on peut en juger par les diverſes comparaiſons que j'ai faites ou rapportées, d'après les mêmes auteurs ; & qu'enfin on doit moins attribuer le peu de durée de nos plantations aux effets de la greffe, qu'à la manière de conduire les arbres qui peut ſeule prévenir leur rapide dépériſſement ; & ce ſont ces diverſes conſidérations qui me déterminent à propoſer la culture du Mûrier greffé comme la plus utile & la plus profitable.

L'agriculteur praticien eſt peu propre à rédiger ſes idées (c'eſt mon cas) ; & je ne me fais point d'illuſion là-deſſus. Le travail des champs eſt bien différent de celui du cabinet ; ſi donc les lignes que mon zèle & mon amour pour un art que je chéris, m'ont fait tracer, ſont dignes de fixer l'attention des juges reſpectables qui doivent prononcer, ſemblable au pilote qui, bravant la tempête, ſort du port & y rentre ſain & ſauf, je m'eſtimerais plus heureux que prudent.

Si, au contraire, ma foible production ne peut être comparée a celles des émules qui auront pris la plume pour le même objet, je n'en refpecterai pas moins l'opinion de mes juges; je n'en accuferai que moi-même, & prenant de nouvelles forces dans ma retraite, j'attendrai avec conftance qu'une étude & une expérience plus longue encore dans l'économie Rurale, me mettent à portée de faifir avec plus de fruit l'occafion de prouver à mes concitoyens combien j'ambitionne de pouvoir faire tourner à leur avantage, ce que je pratique pour mon propre intérêt & ma propre fatisfaction. Mes vœux feroient, fur-tout, comblés, fi cette occafion m'eft préfentée par la favante affociation qui a occupé aujourd'hui mes momens, & dont je defire particulièrement obtenir le fuffrage & l'eftime.

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ *ACADÉMIQUE ET PATRIOTIQUE* DE VALENCE.

Du 26 *Août* 1790.

LA Société académique & patriotique de Valence, (Département de la Drôme), a tenu une féance publique, le 26 août 1790. M. *Roziere*, capitaine au Corps-Royal du génie, correfpondant de l'Académie Royale des fciences de Paris, affocié de diverfes autres Académies, vice-fecrétaire, en a fait l'ouverture, & a dit : La Société avoit propofé dans fa féance publique du 27 août 1787, un

concours & un prix de 300₶, relativement à une question importante donnée à résoudre, & dont voici la teneur. « Est-il utile ou désavantageux de greffer le Mûrier blanc. » 1.° Relativement à la végétation & à la durée de cet » arbre ; 2.° eu égard à la vie, à la santé & à la vigueur » des vers-à-soye dans leurs différentes mûes ; 3°. par » rapport à la quantité, à la qualité, à la force & à la » finesse de la soye »?

La Société déclare que quoiqu'elle ait donné près de trois ans pour faire ce travail, à cause des expériences exigées, elle n'a reçu qu'un seul mémoire ; ensorte qu'il n'y a point eu de concours : si elle a été trompée dans son attente à cet égard, elle convient que jamais les circonstances ne furent plus défavorables ; car les Français étant depuis long-tems fortement occupés de la révolution du royaume, & de connoître les avantages qui doivent résulter pour eux de sa nouvelle constitution, ils n'ont pas l'esprit assez libre pour se livrer à une étude réfléchie & suivie, absolument nécessaire pour produire des ouvrages qui traitent des sciences & des arts ; néanmoins la Société patriotique, après avoir ouï la lecture de l'ouvrage envoyé au concours, ainsi que du rapport très-motivé qui lui a été remis par les membres qu'elle a chargés de l'examiner, elle a jugé convenable d'accorder le prix a son auteur.

M. *Roziere*, ayant cessé alors de parler, un des commissaires à lu le rapport du mémoire présenté, ainsi que plusieurs fragmens très-remarquables de cet ouvrage. Ce rapport fait voir qu'il est écrit avec clarté, méthode bien détaillée, d'un style simple & parfaitement à la portée de toutes les classes de citoyens.

Il défigne fa divifion en neuf chapitres : le premier traite de la culture du Mûrier fauvageon ; le fecond de fes inconvéniens ; le troifième des avantages du Mûrier greffé, & de fes défavantages ; le quatrième eft une fuite du troifième, avec quelques expériences fur ce fujet ; le cinquième & le fixième contiennent des expériences & des obfervations indiquées dans le programme ; le feptième préfente des obfervations générales fur les caufes qui concourent à procurer de la foye fupérieure, foit que les plantations foient formées avec des Mûriers greffés ou avec des fauvageons, ce qui amène les conféquences néceffaires fur la force, la fineffe & la qualité des foyes ; le chapitre huit eft en quelque forte furabondant & hors du programme ; il offre des vues générales fur les caufes du dépériffement des Mûriers & fur les moyens d'y remédier ; enfin le chapitre neuf & dernier, contient le réfumé de tout le mémoire. Le rédacteur du rapport l'a terminé en annonçant que les conclufions de l'auteur du mémoire préfenté, ont paru aux commiffaires devoir être admifes dans toute leur étendue ; d'où il réfulte que la culture du Mûrier greffé eft fous tous les rapports la plus utile & la plus convenable.

Après cette lecture, M. *Roziere* a décacheté publiquement le billet annexé au mémoire, portant pour devife celle-ci; *ut varias usus meditando extunderet artes, paulatim et sulcis frumenti quæreret herbam*, mife auffi en tête de cet ouvrage, dans lequel billet il a trouvé le nom de M. *Duvaure*, membre de diverfes fociétés Royales d'Agriculture, affocié de l'Académie de Grenoble & de Valence. Ce vice-fecrétaire a rappellé à ce fujet que la Société patriotique lui avoit décerné un prix de 300^{tt} en 1787, relativement à la folution d'une queftion d'agriculture ; il a ajouté que cette

Société engage l'auteur à rendre ſon ouvrage public le plus promptement qu'il ſera poſſible, pour l'avantage des cultivateurs, & à y inſérer les obſervations que pluſieurs de ſes membres ont cru devoir y joindre.

Je certifie cet extrait conforme à l'original, et au jugement de l'Académie de Valence.

Signé *ROZIERE.*

EXTRAIT DES REGISTRES DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE PARIS.

Du 6 *Février* 1792.

LA Société d'Agriculture nous a chargé de lui rendre compte, M. *de Villeneuve* et moi, d'un mémoire ſur les avantages, ou les inconvéniens de la greffe du Mûrier, par M. *Duvaure*, agriculteur-propriétaire à Creſt, département de la Drôme, & correſpondant de la Société.

Ce mémoire ayant été fait pour répondre à une queſtion propoſée par la Société académique & patriotique de Valence, nous croyons que, pour mettre la Société plus à portée de juger du travail de M. *Duvaure*, il eſt à propos de tranſcrire ici les termes même du programme.

« Eſt-il utile ou déſavantageux de greffer le Mûrier
» blanc; 1.° relativement à la végétation & à la durée de
» l'arbre; 2.° eu égard à la vie, à la ſanté & à la vigueur
» des vers-à-ſoye dans leurs différentes mûes; 3.° par
» rapport à la quantité, à la qualité, à la force & à la
» fineſſe de la ſoye»?

« Il eſt obſervé que dans le grand nombre d'expériences » que l'Académie laiſſe au choix des auteurs, elle exige les » ſuivantes; on peſera ſcrupuleuſement la même quantité » de graines (ou œufs) de vers-à-ſoye; on la fera éclore » au même dégré de chaleur, & ces vers qui écloront » feront élevés dans la même magnonerie ſur deux tables » ſéparées; une de ces tables ſera uniquement ſervie avec » des feuilles provenues de Mûriers entés, & l'autre de » feuilles de Mûrier ſauvageon ».

« L'obſervateur tiendra un journal exact de tout ce qui » ſe paſſera ſur les deux tables; il examinera ſoigneuſement » le plus ou le moins de vigueur des vers; les époques » plus ou moins retardées des mûes, la durée plus » ou moins grande de chacune, le plus ou le moins » d'activité que les vers montreront à la montée; enfin, » & c'eſt ici l'eſſentiel, il notera avec préciſion la quantité » de cocons qu'il aura recueillis ſur chaque table, leur » peſanteur avant & après avoir été fournoyés ».

« Pour compléter ces expériences intéreſſantes, il » prendra deux cocons d'égale groſſeur, de chacune des » deux tables; il en comparera la ſoye, relativement à la » fineſſe, à la force & au luſtre de chaque brin, pris indivi- » duellement; prenant enſuite pluſieurs cocons de chaque » eſpèce, il les fera filer ſéparément, en prenant un égal » nombre de brins de la même table; il comparera de » nouveau, la fineſſe, la force & le luſtre de la ſoye pro- » venue de cette filature. Ces obſervations faites avec ſoin, » feront inſérées par ordre & en détail, dans les mémoires » envoyés au concours ».

Pour remplir les conditions de ce programme, M. *Duvaure* a fait un travail très-étendu, diviſé en neuf

chapitres, dont quatre ſont relatifs à la première partie, & les cinq autres à la ſolution de la ſeconde.

Dans le premier chapitre, l'auteur expoſe les avantages de la culture du Mûrier ſauvageon.

Et dans le ſecond ſes inconvéniens.

Dans le troiſième, il détaille les avantages de la culture du Mûrier greffé & de ſes déſavantages.

Le quatrième eſt formé du réſultat des expériences de l'auteur, pour prouver les avantages de la culture du Mûrier greffé.

Les chapitres cinq & ſix ſont remplis par des détails d'obſervations & d'expériences ſur pluſieurs éducations de vers-à-ſoye, nourris les uns avec des feuilles de Mûrier ſauvageon, & les autres avec celles du Mûrier greffé.

Dans le ſeptième, M. *Duvaure* donne des obſervations générales ſur les cauſes qui concourent à procurer de la ſoye ſupérieure, ſoit que les plantations en Mûriers ſoient formées avec des arbres greffés ou avec des ſauvageons, & il le termine par l'expoſé des expériences qu'il a faites pour s'aſſurer de la qualité, de la force, de la fineſſe & de la quantité des ſoyes qu'il a obtenues des vers nourris avec ces deux ſortes de feuilles.

Le huitième renferme des vues générales ſur les cauſes du dépériſſement des Mûriers, & ſur les moyens d'y remédier.

Dans le neuvième & dernier chapitre, M. *Duvaure* donne le réſumé de ſon travail, & ſes concluſions. Nous rapporterons en entier ce chapitre, parce qu'en même tems qu'il donnera à la Société une idée générale de l'ouvrage, il la mettra à même de juger de ſon mérite.

“ Nous avons vu (dit l'auteur) dans les chapitres
» précédens, que le ſeul avantage du Mûrier ſauvageon
» ſe réduit à acquérir un volume plus conſidérable, &
» une durée plus longue que le Mûrier greffé; mais que
» la taille de celui-ci eſt bien moins coûteuſe que celle de
» l'autre; que l'abondance des feuilles du Mûrier greffé
» l'emporte de beaucoup ſur le Mûrier naturel, que ſa
» cueillette préſente une économie du double; que ces
» deux objets ſont de la plus grande conſéquence en raiſon
» du défaut de bras, & de l'augmentation du prix des
» journées; que les vers élevés avec de la feuille de Mûrier
» greffé, réuſſiſſent auſſi bien que ceux nourris avec de la
» feuille de Mûrier ſauvageon, & qu'il ne faut pas perdre
» de vue qu'en admettant que les Mûriers greffés vivent
» moins long-temps que le ſauvageon, on jouiroit d'avan-
» tage dans 40 ans avec le premier, que dans 60 ou 80
» avec le ſecond, ainſi que l'ont judicieuſement obſervé
» les auteurs les plus accrédités; que la qualité de la ſoye
» dépend bien moins de l'eſpèce de Mûrier qui leur fournit
» leur nourriture, que du ſol & du climat dans lequel
» croiſſent ces arbres, ainſi que l'on a pu en juger pas les
» diverſes comparaiſons que j'ai faites ou rapportées
» d'après les mêmes auteurs, & qu'enfin on doit moins
» attribuer le peu de durée de nos plantations, aux effets
» de la greffe, qu'à la manière de conduire les arbres,
» qui peut ſeule prévenir leur rapide dépériſſement; & ce
» ſont ces diverſes conſidérations qui me déterminent à
» propoſer la culture du Mûrier greffé, comme la plus
» utile & la plus profitable ».

Cette concluſion préparée & motivée ſur beaucoup d'obſervations & de recherches dans les auteurs les plus

eſtimés qui ont traité cette matière, & ſur-tout par un grand nombre d'expériences faites par l'auteur lui-même nous paroit parfaitement d'accord avec les principes de la plus ſaine agriculture, & tel a été le ſentiment de l'Académie de Valence. Cette compagnie ayant jugé que M. *Duvaure* avoit rempli dans ſon mémoire toutes les conditions du programme, lui a décerné le prix qu'elle avoit propoſé. Cet ouvrage a valu à ſon auteur l'eſtime de tous ſes concitoyens en général, & la reconnoiſſance particulière des agriculteurs.

Nous croyons que la Société d'Agriculture doit au travail de M. *Duvaure*, les mêmes ſentimens, & que pour lui donner une preuve plus particulière du cas qu'elle fait de ſes connoiſſances, & les rendre encore plus utiles à la choſe publique, elle doit engager ſon auteur à entreprendre un travail plus étendu dans ſes rapports ainſi que dans ſes conſéquences, & ſolliciter du gouvernement les ſecours néceſſaires pour le conduire à ſa perfection; qu'il nous ſoit permis d'entrer à ce ſujet dans quelques détails.

L'art de l'éducation des vers-à-ſoye n'a fait que peu de progrès depuis ſon introduction en France. Il eſt encore ignoré dans la plus grande partie des Départemens du Royaume; ſes baſes ne ſont appuyées que ſur un petit nombre d'expériences, dont la plûpart, ayant été faites ſans principes & avec peu de ſoin, ſe contrediſent les unes les autres, & ne ſont parconſéquent rien moins que concluantes.

Nous ſavons ſeulement que l'eſpèce de Mûrier blanc, ſert plus généralement en France à la nourriture des vers-à-ſoye; que parmi les nombreuſes variétés de cet arbre,

que M. *Adanson* porte à plus de 20 ſortes différentes, une d'entre-elles a obtenu la préférence; & qu'il eſt plus utile de greffer cette variété ſur le Mûrier naturel, que d'employer les feuilles de ce dernier à la nourriture de ces inſectes précieux; mais il ſe préſente à réſoudre une foule de queſtions plus importantes les unes que les autres.

1.° Rien ne conſtate que parmi le grand nombre de variétés du Mûrier blanc qui exiſtent, & au rang deſquelles on peut placer le Mûrier blanc d'Eſpagne, le Mûrier roſe d'Italie, le Mûrier blanc de Conſtantinople, il ne s'en trouve quelques autres douées de qualités ſupérieures à la variété cultivée dans nos Départemens du Midi.

2.° En ſuppoſant même que cette variété du Mûrier blanc fut reconnue la meilleure, il n'exiſte aucune expérience qui ait eu pour but de la perfectionner; elle en eſt cependant très-ſuſceptible. L'abondance de fruits dont elle ſe charge, en nuiſant à la récolte des feuilles, détourne à leur avantage une partie de la sève de l'arbre, qui ſeroit employée bien plus utilement au développement des feuilles. On ſait qu'en multipliant les arbres de marcottes & de boutures, pendant une ſucceſſion de générations, on parvient à les rendre ſtériles. Ces procédés, quoique très-ſimples, n'ont point encore été mis en pratique, ou ſuivis avec la conſtance néceſſaire pour en obtenir des réſultats concluans.

3.° On n'a qu'un petit nombre d'expériences ſur les propriétés du Mûrier noir, relativement à la nourriture des vers-à-ſoye, & elles ſont en oppoſition entre elles; les uns rejettent le Mûrier noir comme peu propre à fournir de belles ſoyes, d'autres au contraire le préfèrent

au Mûrier blanc, & même à ses meilleures variétés. Cette différence de sentimens ne viendroit-elle pas de la différence des climats où les expériences ont été faites ? & ne pourroit-on pas augurer de ce dissentiment que le Mûrier noir est préférable dans un tel climat, tandisque le Mûrier blanc est plus profitable dans d'autres pays ? ce point important n'est rien moins qu'éclairci.

4.° Les propriétés des autres espèces de Mûriers qui croissent en pleine terre, dans notre climat, ont encore été moins observées. Qui sait si le Mûrier de la Chine, celui du Canada, & celui de Tartarie sur-tout, qui croissent dans un climat plus froid que le nôtre, ne pourroient pas être employés avec plus d'avantages que les espèces déjà connues.

5.° Est-on sûr que dans la famille naturelle dont le genre du Mûrier fait partie, il ne se trouve des végétaux, soit ligneux, soit herbacés, doués de qualités plus éminentes que les Mûriers, d'une culture plus facile, moins dispendieuse & d'un rapport plus considérable ?

6.° Et enfin, savons-nous si dans le nombre de nos végétaux indigènes, pris en général, ou parmi ceux qui sont faits à la température de notre climat, il ne s'en rencontre pas qui peuvent suppléer les Mûriers, les remplacer à différentes températures & dans différents sols ? Tout porte à le croire ; on sait qu'à la Chine, on nourrit les vers-à-soye, non-seulement avec une espèce de Mûrier fort différente de la nôtre, mais même qu'on employe à cet usage les feuilles d'une espèce de chêne & d'un frêne particulier ; qu'au Japon, on se sert des feuilles d'un arbrisseau de la famille des Malvacées.

Voilà donc un vaſte champ pour les expériences, & qui promet une ample moiſſon; mais combien il deviendroit plus fertile & plus riche encore, ſi l'on vouloit faire marcher de front une ſérie d'expériences ſur les vers-à-ſoye eux-mêmes, tant pour perfectionner leur race & leur produit, que pour acquérir de nouvelles eſpèces. Cette partie n'eſt pas moins importante que la première, & mérite d'être priſe en conſidération avec un égal intérêt.

Si l'on conſidère que la Nation Françaiſe, paye chaque année à l'étranger une ſomme de 25 à 30 millions, pour ſe procurer les ſoyes néceſſaires à ſes manufactures, qu'une multitude d'artiſans de toute eſpèce qui ſont occupés dans les manufactures de cette branche du commerce, ſe trouvent pour ainſi dire à la merci des étrangers qui fourniſſent les ſoyes.

Que les impôts déſaſtreux, tels que la milice & les corvées, n'effrayant plus les campagnes, il eſt urgent de préparer des moyens de ſubſiſtance à une population qui deviendra de plus en plus nombreuſe.

Et qu'enfin la culture du Mûrier, & l'éducation des vers-à-ſoye, convenant à toutes ſortes de propriétaires & particulièrement à ceux qui ſont peu fortunés; on conviendra que cette branche d'induſtrie eſt de la plus haute importance, qu'elle doit être protégée, encouragée & miſe ſous la ſurveillance nationale. En conſéquence, nous croyons qu'il eſt du devoir de la Société d'Agriculture, de mettre ces conſidérations ſous les yeux du corps légiſlatif, & de l'engager à conſerver ou à créer dans différens Départemens du midi, des établiſſemens, dans leſquels on puiſſe procéder méthodiquement & en grand, à découvrir les moyens de perfectionner une branche du commerce auſſi utile à tout l'Empire.

Fait à la Société d'Agriculture, ce 6 février 1792, *Signé*, THOUIN, VILLENEUVE.

Certifié conforme à l'Original & au jugement de la Société.

Paris, ce 5 mars 1792.

AUG. BROUSSONET, *Secrétaire perpétuel.*

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE

DU DÉPARTEMENT DE LA DROME.

Séance du premier jour complémentaire, 3.e année de la République française, une et indivisible. Présens etc.

Un membre a présenté l'analiſe d'un mémoire rédigé par le citoyen *Duvaure*, cultivateur à Eure, ſur les avantages et les inconvéniens de la greffe du Mûrier blanc, ouvrage couronné le 26 août 1790 par l'académie de Valence & composé ſur le programme qu'elle avoit publié.

Il a été fait également lecture de l'extrait de la ſéance publique de la Société académique & patriotique de Valence, du 23 ſeptembre 1790, qui accorde le prix au citoyen *Duvaure*; & de la déciſion de la Société d'agriculture de Paris, qui rend de ce même ouvrage un témoignage élogieux, à la ſuite duquel elle préſente ſix queſtions intéreſſantes & neuves ſur la culture du Mûrier & ſur les moyens de pourvoir par d'autres végétaux, à la nourriture des vers-à-ſoye.

Le Directoire du Département de la Drome, Conſidérant que le mémoire du Citoyen *Duvaure* préſente, ſur les avantages et les inconvéniens du Mûrier ſauvageon & greffé, des obſervations dont la juſteſſe eſt atteſtée par les auteurs les plus eſtimés, & confirmée par les expériences répétées & ſuivies du Citoyen *Duvaure* lui-même;

Conſidérant que l'objet traité dans ce mémoire eſt d'une utilité importante pour l'induſtrie agricole & commerciale de ce département, puiſqu'il tend à perfectionner la qualité des ſoyes, & à multiplier leur quantité, en indiquant l'eſpèce de Mûrier la plus propre à produire ce double effet;

Qu'il eſt écrit avec une clarté, une préciſion & une ſimplicité qui le mettent à portée des habitans des campagnes les moins inſtruits, & auxquels il eſt évidemment avantageux d'en donner connoiſſance;

Confidérant que la folution des queftions préfentées par la Société d'agriculture de Paris, fera très-importante, par la nouvelle facilité qu'elle pourra apporter dans l'éducation des vers-à-foye & la récolte des cocons;

Que l'encouragement de l'agriculture, les moyens de l'améliorer, en publiant les découvertes déjà faites, & en excitant l'émulation de ceux qui pourroient en faire de nouvelles, font des objets trop intéreffans pour échapper à la follicitude de l'adminiftration;

Le procureur-général-fyndic entendu;

ARRÊTE que le mémoire du Citoyen *Duvaure*, le jugement de la Société académique & patriotique de Valence, du 26 août 1790, & celui de la Société d'Agriculture, du 26 fevrier 1792, feront imprimés en un feul volume *in* 8.°, caractère *petit romain*, au nombre de douze cents exemplaires, qui feront diftribués par l'adminiftration, dans fon arrondiffement, de la manière qu'elle jugera la plus convenable à la publicité de l'ouvrage; que les Citoyens inftruits font invités à préfenter leurs obfervations & leurs expériences fur les queftions propofées par la Société d'agriculture de Paris, dans la délibération annexée au préfent; que ces mémoires feront compris au nombre des ouvrages qui feront participer leurs auteurs aux récompenfes nationales, après qu'ils auront été approuvés par la Commiffion d'agriculture; & que le préfent fera imprimé à la fuite de l'ouvrage du Citoyen *Duvaure*; que les frais d'impreffion feront pris fur les fonds mis à la difpofition du département. Et ont les adminiftrateurs figné au regiftre.

COLLATIONNÉ,

REGNARD, *fecrétaire-général.*

906